



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
REGION ALSACE



Partenariat pour un développement durable de l'agriculture bas-rhinoise

**CONTRAT D'OBJECTIFS
PREVISIONNEL 2015**

Chambre d'agriculture de région Alsace
2 rue de Rome
BP 30022 SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
☎ : 03.88.19.17.17

Sommaire

Introduction	3
Programme prévisionnel 2015	3
1. PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	12
Installer des jeunes agriculteurs.....	13
Développer la compétitivité des exploitations	15
Mettre en œuvre un observatoire économique.....	17
Accompagner les filières végétales	18
Accompagner les filières animales.....	21
Développer l'agriculture biologique	23
Développer l'approvisionnement local	26
2. AGRICULTURE ET TERRITOIRES	28
Préserver le foncier agricole	29
Développement local.....	31
3. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	34
Protéger la ressource en eau	35
Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture.....	39
Protéger les milieux et les espèces	41
Préserver les sols	43
Action 14 A : Lutte contre l'érosion	43
Préserver les sols	45
Action 14 B : Diagnostic agronomique	45
Préserver les sols	47
Action 14 C : Suivi agronomique des épandages de déchets organiques.....	47
Préserver la qualité de l'air	49
4. COMMUNICATION ET PROMOTION	50
Promotion de l'agriculture et des produits du terroir	51
➤ TABLEAU RECAPITULATIF.....	53

Introduction

Programme prévisionnel 2015

Les actions prévues au contrat d'objectifs 2015 établi entre la Chambre d'agriculture et le Conseil Départemental du Bas-Rhin se placent dans le cadre des orientations politiques définies par la convention cadre signée en 2010 en faveur d'une agriculture bas-rhinoise compétitive et écologiquement responsable.

Ce partenariat se base sur la complémentarité de la stratégie professionnelle de la Chambre d'agriculture et de la politique agricole du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Dans un contexte économique tendu, avec des fluctuations de prix de produits agricoles de plus en plus marquées, des filières pour certaines bien portantes et pour d'autres en crise, le monde agricole doit sans cesse se remettre en cause, imaginer de nouveaux schémas, prendre pleinement en compte les attentes sociétales ou de territoires.

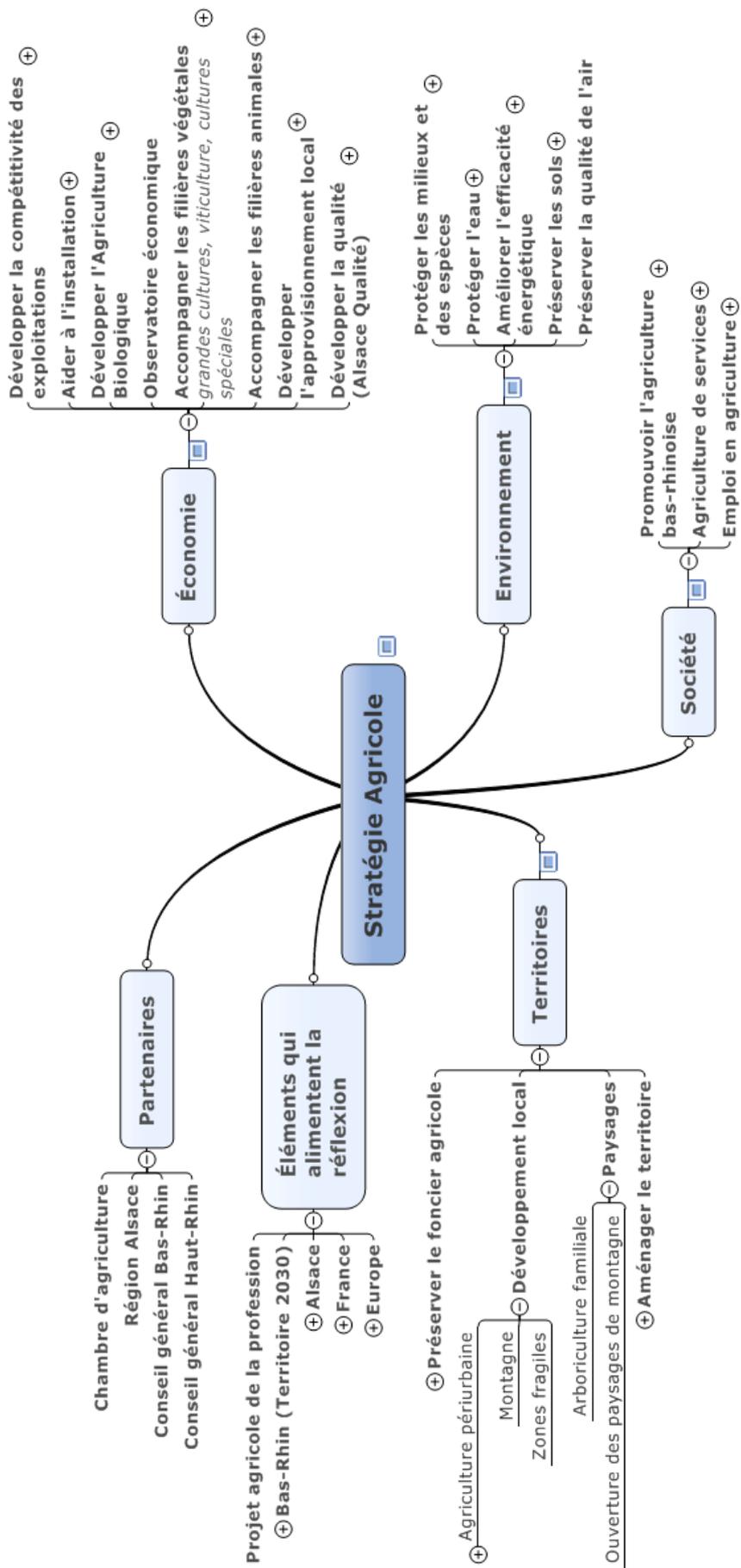
Le présent partenariat a justement pour vocation d'anticiper les évolutions, de faciliter la réactivité et d'accompagner les opportunités qui se présentent à l'agriculture et aux territoires agricoles bas-rhinois.

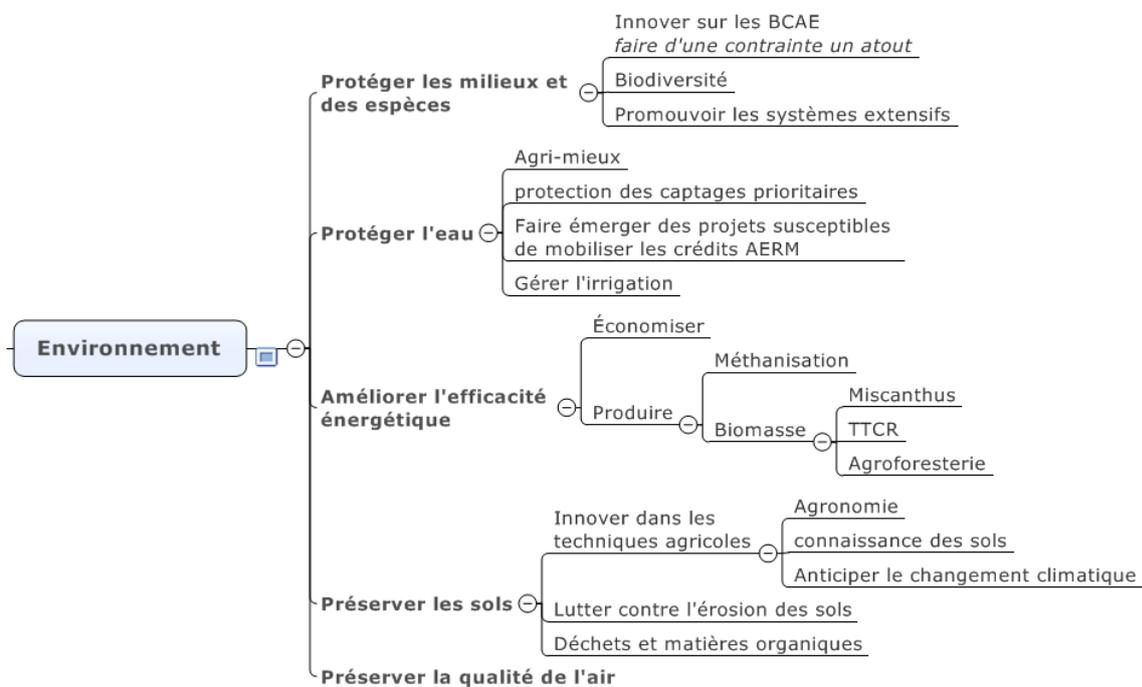
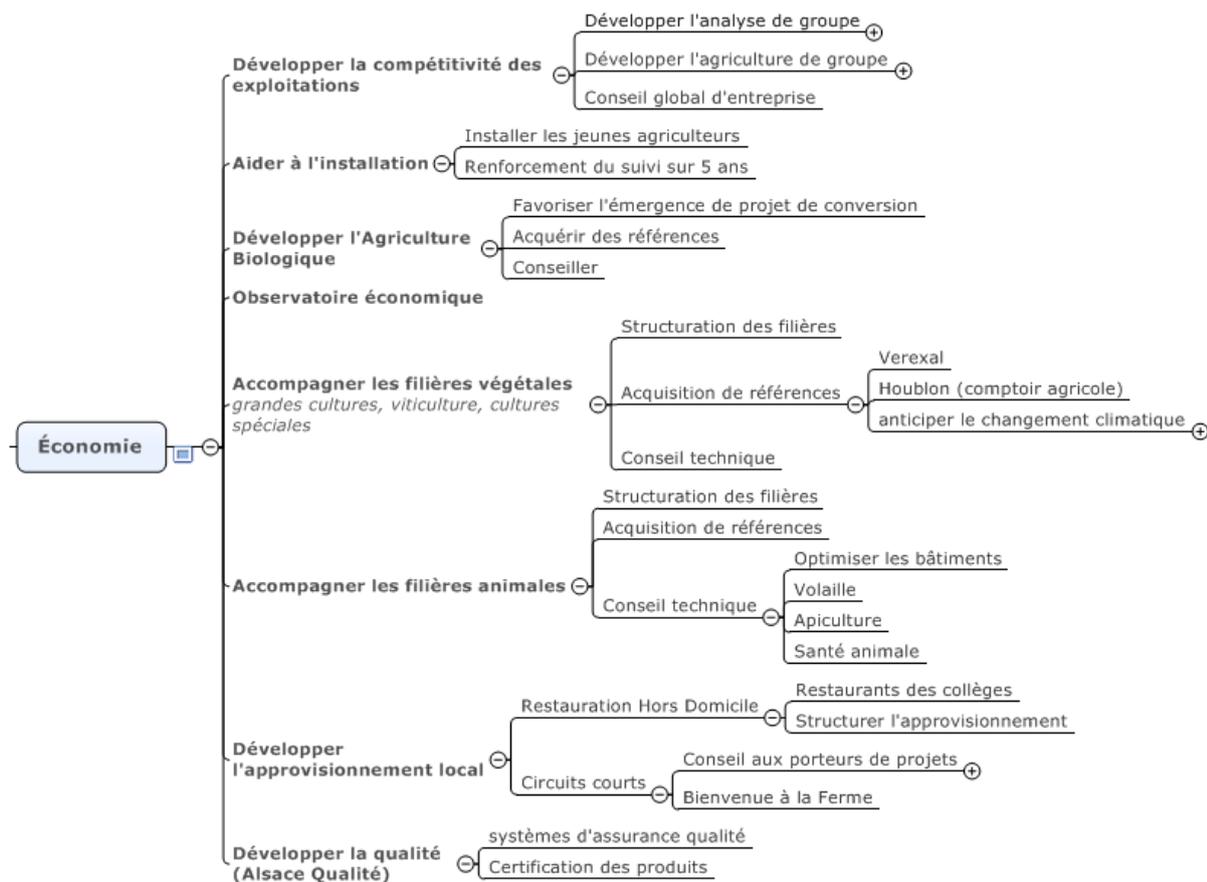
Les axes d'intervention de ce partenariat sont au nombre de 4 (cf. schéma heuristique ci-après) :

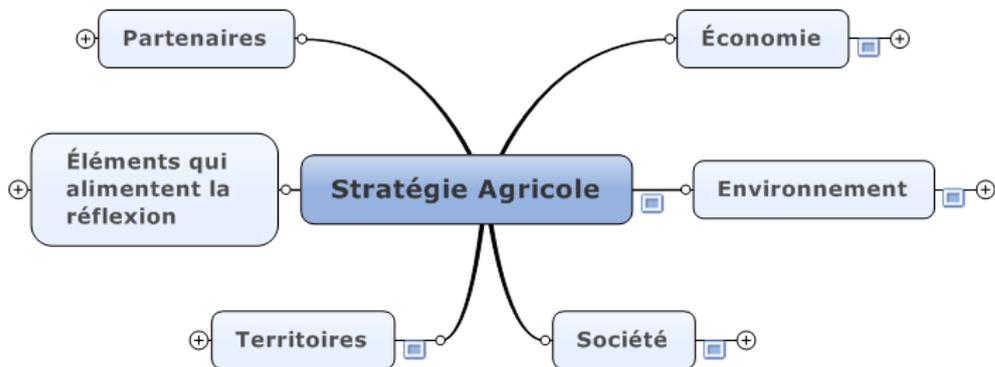
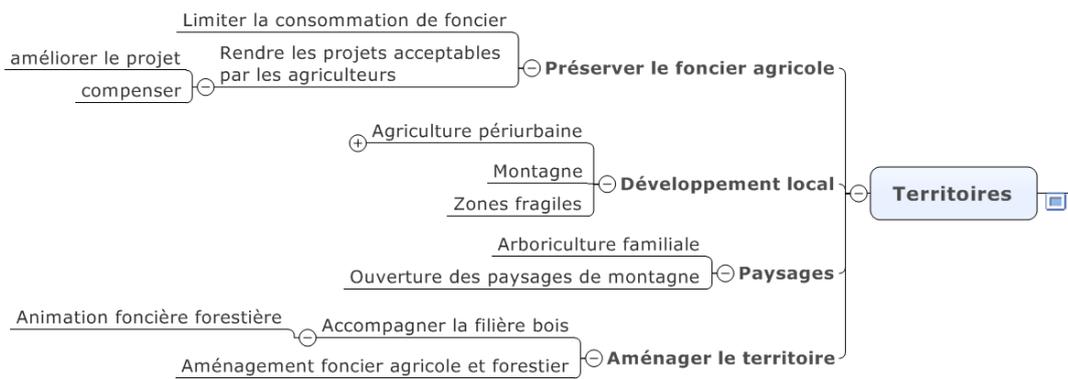
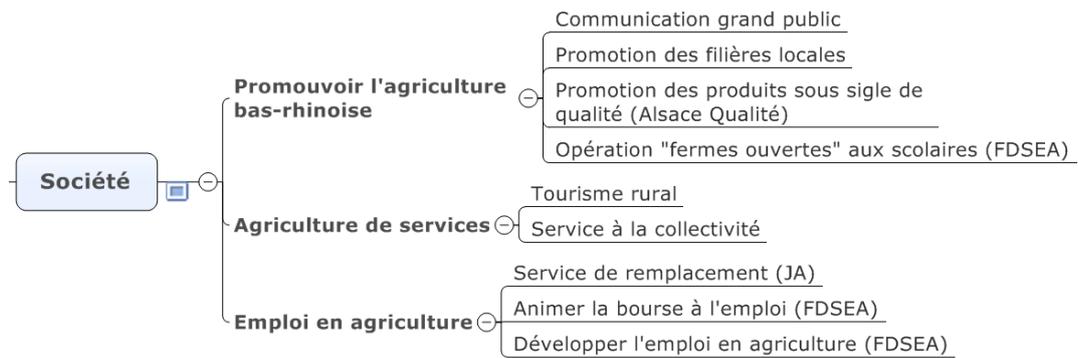
- Promouvoir le développement économique
- Protéger l'environnement
- Développer les territoires
- Répondre aux attentes de la société

Le programme d'actions 2015 se présente sous forme de 17 fiches descriptives synthétiques avec un plan de financement détaillé pour chaque action.

D'un point de vue budgétaire, ce programme prévisionnel tient compte du souhait du Conseil départemental de baisser la dotation globale à la Chambre d'agriculture de 76 200 €. En bonne concertation entre les 2 partenaires et dans un souci de préservation de la performance globale du dispositif, il a été fait le choix d'appliquer cette baisse de dotation (qui représente 7% de l'enveloppe) sur 6 actions et non pas linéairement sur l'ensemble des actions du contrat. Le détail de cette baisse est mentionné dans le descriptif des actions ci-dessous.







A. Promouvoir le développement économique

Ce premier axe, prioritaire pour la Chambre d'agriculture de région Alsace, est de développer la performance économique des entreprises et d'assurer le renouvellement des générations.

1. *Installer des Jeunes Agriculteurs*

Le développement durable de l'agriculture ne peut être permis qu'au travers d'un accompagnement pertinent des projets d'installation des jeunes. Cette action vise à sensibiliser les jeunes à l'installation, les accompagner dans l'élaboration de leur projet, instruire les demandes d'aide et assurer le suivi des jeunes durant les 5 premières années de leur installation.

L'installation des jeunes figure parmi les actions dont la dotation a été revue à la baisse (-5.200 € /2014 soit -5%)

2. *Développer la compétitivité des exploitations agricoles*

Les agriculteurs, chefs d'entreprise, sollicitent un conseil économique global pour gagner en compétitivité et être en mesure d'adapter en permanence leur système de production aux évolutions économiques et réglementaires.

La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs au travers :

- Du conseil global d'entreprise pour améliorer la rentabilité des systèmes
- Des analyses de groupe et du suivi technico-économique
- Du développement de l'agriculture de groupe et des CUMA.

Pour cette action de développement de la compétitivité des exploitations agricoles, la dotation a été revue à la baisse de 10 K€ soit -10%/2014.

3. *Mettre en œuvre un observatoire économique*

L'observatoire économique permet de réaliser des études prospectives et d'accompagner les décisions des chefs d'entreprise dans l'évolution de leur exploitation. Alimenté par les données issues du Centre de fiscalité et de gestion, il a également pour vocation d'apprécier l'impact sur l'agriculture départementale des différentes réformes, notamment de la PAC.

Pour cette action liée à l'observatoire économique, la dotation a été revue à la baisse de 6 K€ soit -44%/2014.

4. *Accompagner les filières végétales*

Les productions végétales bas-rhinoises sont caractérisées par une importante (céréales, viticulture, houblon, tabac, fruits, légumes, betteraves, horticulture...). Ces productions qui n'occupent que 8,3 % de la SAU, représentent 40 % du chiffre d'affaires des productions végétales.

Le maintien de cette diversité est indispensable pour la viabilité économique des exploitations bas-rhinoises, de taille relativement petite par rapport à d'autres départements français. La Chambre d'agriculture accompagne techniquement l'ensemble de ces filières au travers de la structuration de filières, l'acquisition de références et le conseil technique.

L'accompagnement des filières végétales figure parmi les actions dont la dotation a été revue à la baisse (-20 K€ /2014 soit -12%).

5. Accompagner les filières animales

Les productions animales représentent un quart du chiffre d'affaires de l'agriculture départementale, et sont, à l'instar des productions végétales, très diversifiées dans le Bas-Rhin. Elles valorisent le tiers du département composé de surface en herbe. En plaine, elles apportent une forte valeur ajoutée et sont génératrices d'emploi (porc, volailles de chair, poules pondeuses). Très déficitaires par rapport à la consommation locale, elles peinent cependant à se développer sur un territoire très urbanisé.

La Chambre d'agriculture accompagne l'ensemble des filières animales au travers de l'acquisition de références en techniques d'élevage, le contrôle de performance (lait et viande) et le conseil technique.

L'accompagnement des filières animales figure parmi les actions dont la dotation a été revue à la baisse (-10 K€ /2014 soit -12%).

6. Développer l'Agriculture Biologique

L'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA), en lien avec la Chambre d'agriculture, a défini un programme pluriannuel de développement de l'agriculture biologique qui vise à :

- Accroître la consommation des produits bio (rôle de l'OPABA)
- Structurer les filières, regrouper l'offre pour faciliter la collecte et la mise en marché (rôle de l'OPABA et de la Chambre d'agriculture)
- Augmenter la production bio en sensibilisant les agriculteurs et en accompagnant les projets de conversion et d'installation (rôle de la Chambre d'agriculture)

7. Développer l'approvisionnement local

La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans leurs projets de création ou de développement d'activités de vente directe.

Elle s'engage aussi dans la structuration de filières de commercialisation de produits agricoles locaux pour développer l'approvisionnement local de la restauration hors domicile (notamment les collèges).

B. Développer les territoires

1. Préserver le foncier agricole

L'accroissement démographique et le développement économique du Bas-Rhin se traduisent par une consommation importante des terres agricoles. Cette évolution impacte d'autant plus l'activité agricole que les exploitations, souvent de faible taille, sont vite affectées par la perte des terres.

La profession agricole et le Conseil Départemental partagent l'objectif d'un aménagement du territoire plus économe en foncier et qui soit favorable à un

développement de l'activité agricole et des différents acteurs économiques sur le territoire bas-rhinois.

2. Développement local

La promiscuité dans la plaine bas-rhinoise entre agriculture et riverains nécessite un dialogue permanent pour faire cohabiter pour le mieux l'agriculture avec la population locale. Il s'agit notamment de faciliter la circulation des engins agricoles et aussi de partager l'espace avec les autres usagers (pistes cyclables, randonnées pédestres, équestres et motorisées).

A contrario, en montagne, zone potentiellement moins contraignante au développement des activités agricoles, mais plus fragile en raison des spécificités du territoire, l'objectif est d'y diversifier l'agriculture par la recherche de nouvelles activités de production ou de transformation, la valorisation des produits fermiers ou la promotion de l'agro-tourisme.

Sur les autres territoires ruraux, les actions de développement local sont conduites par les antennes décentralisées de la Chambre d'agriculture. Celles-ci ont pour objectif de faciliter l'émergence de projets de territoires en valorisant les liens entre le monde agricole et les élus.

C. Protéger l'environnement

Le partenariat entre le Conseil Départemental et la Chambre d'agriculture privilégie de longue date les démarches incitatives et pédagogiques dans les domaines de l'environnement basées sur une participation volontaire des agriculteurs, notamment dans les programmes de raisonnement de la fertilisation et de traitement phytosanitaire.

1. Protéger la ressource en eau

Les actions collectives « Agri-Mieux » sont conduites sur l'ensemble de la zone vulnérable en partenariat avec les acteurs de la qualité de l'eau (collectivités, gestionnaires de l'eau, profession agricole,...). Ces dernières années, les programmes Agri-Mieux ont été adaptés et localement renforcés avec la mise en place de programmes d'action ciblés dans les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Le protocole « Captages » porté par le Conseil Départemental du Bas-Rhin coordonne les interventions des différents acteurs dans la protection des captages et précise les modalités d'accompagnement des changements de pratiques agricoles dans ces secteurs.

Compte-tenu des bons résultats obtenus sur l'amélioration globale de la qualité de l'eau, cette action figure parmi les actions dont la dotation a été revue à la baisse (-25 K€ /2014 soit -12%).

2. Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture

Dans ce domaine, les actions de la Chambre d'agriculture s'articulent autour de 2 axes :

- La recherche d'économies d'énergie dans les exploitations agricoles (notamment au travers du plan de performance énergétique des bâtiments d'élevage),
- le développement des énergies renouvelables (notamment l'énergie photovoltaïque et la biomasse).

3. Protéger les milieux et les espèces

Le Bas-Rhin est composé de milieux naturels et agricoles qui hébergent une flore et une faune variée. L'action menée dans le domaine de la biodiversité par la Chambre d'agriculture vise à mettre en œuvre une approche pluridisciplinaire pour valoriser des pratiques agricoles compatibles avec les enjeux locaux. Ce changement volontaire de pratiques se fait dans la majeure partie des cas au travers de mesures agro-environnementales.

4. Lutter contre les phénomènes d'érosion

Les risques récurrents d'événements orageux violents au printemps induisent la mise en place d'actions de lutte contre les phénomènes d'érosion et de coulées de boues dans les bassins versants les plus sensibles.

La Chambre d'agriculture et le Conseil Départemental du Bas-Rhin mettent en place une stratégie d'action concertée : réalisation de diagnostic préalable dans les secteurs prioritaires, puis la mise en œuvre d'un plan d'action qui allie solutions techniques (raisonnement des assolements, techniques culturales...) et ouvrages de rétention et enfin animation de terrain en partenariat étroit avec les collectivités locales.

5. Diagnostic agronomique

Le diagnostic agronomique réalisé par la Chambre d'agriculture vise à développer l'expertise sur la qualité des sols et de sa matière organique. Compte-tenu de la tendance baissière de la matière organique des sols, il est important de développer un diagnostic agronomique qui puisse mettre en évidence les facteurs de préservation des potentiels des sols.

Dans ce domaine, l'enjeu est de mieux connaître les relations sol-plante et d'accompagner les agriculteurs dans l'amélioration des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques de leurs sols.

6. Suivi agronomique des épandages de déchets organiques

La valorisation locale des matières organiques produites dans le département répond à un enjeu de développement durable et concourt à l'entretien de la matière organique des sols. Elle permet aussi d'atteindre les objectifs de la loi Grenelle, visant à faire progresser la valorisation matière des déchets et de réduire les quantités enfouies ou incinérées. Le recyclage de la matière organique constitue un enjeu fort en vue de la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

La Mission "Déchets et Matières Organiques" co-pilotée par la Chambre d'agriculture et le Conseil Départemental a pour rôle de :

- faire progresser qualitativement et quantitativement la valorisation locale en agriculture des sous-produits organiques
- concilier la valorisation de la matière organique, la protection des ressources en eau et des sols
- avoir une vision globale de la gestion des matières organiques produites et de veiller à la bonne adéquation entre l'offre et les débouchés
- assurer les missions « d'Organisme Indépendant » pour le compte du préfet du Bas-Rhin.

7. Préserver la qualité de l'air

La Chambre d'agriculture, en partenariat avec l'ASPA, intègre la problématique de la qualité de l'air dans ses préconisations. Ces préconisations sont prioritairement ciblées sur les pratiques les plus à risques en matière d'émissions d'ammoniac. Elles concernent également le suivi de l'usage des produits phytosanitaires.

D. Mieux communiquer

L'ambition de la Chambre d'agriculture est de mieux faire connaître et de promouvoir l'agriculture bas-rhinoise, ses hommes, produits et territoires.

La promotion de l'agriculture locale, de ses enjeux économiques, sociaux et territoriaux est devenue essentielle pour assurer à l'agriculture bas-rhinoise l'avenir et la reconnaissance qu'elle mérite. Les cibles prioritaires sont les consommateurs et les citoyens bas-rhinois.

Cette action vise aussi à contribuer au rayonnement économique et touristique du département du Bas-Rhin.

1. PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Fiche action n°1	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Installer des jeunes agriculteurs	
Public concerné : Jeunes agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service économie et prospective – ODASEA installation	

Programme prévisionnel 2015

➤ **Actions de sensibilisation**

- Interventions au Lycée Agricole d'Obernai
- Organisation annuelle d'une « journée de l'installation » avec les JA
- Interventions dans les stages de préparation à l'installation « 21 heures »
- Pré-instruction et études prévisionnelles pour les demandes d'aides à l'installation.

➤ **Installation des Jeunes Agriculteurs**

- Elaboration annuelle d'un tableau de bord des moyens de production et des disponibilités financières pour les jeunes en phase d'installation
- Conseil juridique et fiscal (audit préalable à la création de société, élaboration des apports, répartition du capital social, partage du résultat, règlement intérieur...)
- Suivi des projets de développement, de mise en commun des moyens de production
- Pérenniser les exploitations et faciliter la transmission
- Assurer un suivi rapproché pendant 5 années, basé sur l'évaluation financière, l'encadrement technique et l'aide à la décision.

➤ **Instruction des dossiers d'aide à l'installation**

- Pré-instruction des demandes d'aide à l'installation
- Validation de la capacité professionnelle
- Etudes professionnelles d'installation (PE – plan d'entreprise)
- Suivi du dossier (passage CDOA Economie, plan d'investissement et de financement avec les banques – prêts bonifiés, réalisation d'objectifs de revenus disponibles sur 5 ans, ...).

➤ **Suivi des Jeunes Agriculteurs**

- Mise en place d'une base de données « suivi JA » avec enregistrement des interventions des conseillers techniques, économiques pendant 5 années
- Elaboration d'une synthèse économique annuelle à la clôture de l'exercice comptable pour suivre l'évolution économique de l'entreprise sur 5 années
- Analyse des résultats comptables, proposition d'amélioration, anticipation des évolutions
- Accompagnement de la reprise des exploitations (installations sociétaires)
- Etablissement des plans d'investissements, plans de financement et optimisation des aides d'accompagnement
- Suivi annuel de tous les jeunes installés depuis 2010
- Contrôle de fin de PDE pour les jeunes installés en 2009 et 2010.

➤ **Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL).** Ce programme d'aide s'adresse à :

- Des jeunes non issus du milieu agricole souhaitant devenir chef d'exploitation
- Des enfants d'agriculteurs souhaitant reprendre l'exploitation familiale mais qui ne peuvent s'installer en l'état en raison de conditions économiques insuffisantes ou qui doivent rechercher des terres hors cadre familial
- La définition des mesures est en cours par les services de l'état. L'aide au parrainage, une des mesures les plus utilisées dans le Bas-Rhin, devrait être reconduite.

➤ **Les autorisations d'exploiter**

La CARA accompagne les candidats tenus de solliciter au préalable une autorisation d'exploiter au Préfet. Elle aide à l'établissement des demandes (transferts fonciers, informations aux propriétaires), présente les dossiers à la CDOA Economie et organise des formations d'autorisation d'exploiter.

Indicateurs :	Prévisions 2015 :
→ Nb de projets d'investissement suivis	150
→ Nb de jeunes agriculteurs en suivi JA	50
→ Nb d'installations aidées	35

Financements de l'action :									
Action : Installer des jeunes agriculteurs									
Coût estimé : 452 480 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	CARA	Cas Dar (suivi JA)						
	98 700 €	340 780 €	13 000 €						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	11	5,6							

Fiche action n°2	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Développer la compétitivité des exploitations	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Services Economie et Prospective, Environnement-Innovation et Formation-emploi	

Prévisionnel 2015

➤ **Conseil global d'entreprise**

L'appui technico-économique apporté aux agriculteurs et viticulteurs vise à renforcer la compétitivité des entreprises au travers de l'amélioration des performances techniques et de la rentabilité des différents systèmes de production. Ces conseils généralistes sont dispensés de manière individuelle ou collective.

- Aider les agriculteurs à respecter les exigences réglementaires en matière de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)
- Permettre aux agriculteurs de bénéficier des aides : primes végétales, animales, aides aux investissements, notamment dans le cadre du nouveau Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles
- Assistance administrative pour l'accès aux aides PAC (télédéclarations PAC)
- Développement de l'utilisation des outils d'enregistrement des pratiques agricoles (Mes Parcelles), autodiagnostic de la conditionnalité des aides
- Information et formation : Publication hebdomadaire ou annuelle d'articles et référentiels

➤ **Formation continue des agriculteurs dans les domaines de :**

- L'accompagnement technique (productions végétales et agronomie, productions animales)
- La gestion et stratégie de l'entreprise (juridique, fiscal, foncier, approches économiques, organisation ressources humaines)
- Les modes de commercialisation et diversification (circuits courts, énergies,...)
- La sécurité et cahiers des charges transformation/hygiène
- L'enregistrement des pratiques et utilisation des TIC
- La mise en conformité réglementaire (certiphyto)
- L'installation (21 h, stages reprise d'exploitation, parcours jeunes,...)
- La représentation professionnelle (Ecole des cadres)

➤ **Analyse de groupe – Suivi technico-économique des systèmes**

- Analyser, évaluer, détecter les marges de progrès par système de production
- Observer les exploitations agricoles dans leur diversité, interpréter et représenter leur mode de fonctionnement. Prospective sur leur évolution.
- Conseiller pour diminuer les charges de production en s'appuyant sur les enregistrements des pratiques et l'observatoire économique

➤ **L'agriculture de groupe**

L'agriculture de groupe, et donc la mutualisation de tout ou partie du matériel agricole, vise à limiter les charges de structure des entreprises agricoles. Les structurations les plus abouties étant les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole).

Cette action est menée en collaboration avec la Coop de France Alsace.

Les actions prévues en 2015 :

- Sensibilisation des agriculteurs aux différents moyens pour partager du matériel en commun : entraide, copropriété..
- Améliorer le suivi des CUMA existantes, de leurs projets de développement
- Suivi des projets de création de CUMA
- Mise en place de plans de formations
- Communication et promotion par voie de presse agricole

Indicateurs :	Prévisions 2015 :
→ Nb de conseils économiques individuels	3 500
→ Nb d'analyses de groupe	8
→ Nb de nouvelles CUMA	7
→ Nb de formations	65
→ Nb d'abonnements MesP@arcelles 67	280

Financements de l'action :									
Action : Développer la compétitivité des exploitations									
Coût estimé : 525.200 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	CARA							
	85.000 €	440.200 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	15	6.5							

Fiche action n°3	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Mettre en œuvre un observatoire économique	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Economie et Prospective	

Programme prévisionnel 2015
<p>Les réformes successives de la PAC, la fluctuation croissante des marchés agricoles, l'évolution des réglementations nationales et européennes modifient les équilibres économiques et donc les comportements décisionnels des agriculteurs. La fonction de prospective et d'anticipation devient essentielle pour accompagner l'évolution des entreprises agricoles et accompagner les décisions des chefs d'entreprise.</p> <p>Observer les exploitations agricoles dans leur diversité permet d'interpréter et de représenter leur mode de fonctionnement de manière à suivre, en temps réel, les évolutions des systèmes de production dans les différents territoires. Cet observatoire permet également de perfectionner le conseil d'entreprise à la disposition des agriculteurs, en leur proposant des programmes de développement et des voies d'adaptation tenant compte de l'ensemble de leur système d'exploitation.</p> <p>Les actions prévues en 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des références technico-économiques par système de production, par atelier de production et par région agricole • Définir de nouveaux groupes pour regagner des effectifs plus importants dans l'observatoire tout en les mettant en rapport avec la typologie régionale • Etudier les évolutions par système de production et établir des perspectives d'évolution • Evaluer l'impact des politiques agricoles, des mesures sociales et fiscales • Etablir des soldes intermédiaires de gestion, définir des ratios et des clignotants par système de production • Etablir des données synthétiques par production (Revue Terres d'Alsace) • Réaliser des notes de conjoncture, en lien avec la DRAAF • Développer les relations avec les organisations professionnelles et économiques agricoles

Indicateurs :	Prévisions 2015 :
→ Nb de référentiels publiés	20
→ Nb d'agriculteurs destinataires des références	2100
→ Nb de groupes pertinents	8
→ Nb de notes de conjoncture	5

Financements de l'action :									
Action : Mise en œuvre d'un observatoire économique									
Coût estimé : 121 200 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	CARA							
	7 600 €	113 600 €							
Moyens nécessaires	Nombre de Personnes	ETP							
	6	1,5							

Fiche action n°4	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Accompagner les filières végétales	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service filières végétales et agronomie et Formation-Emploi	

Programme prévisionnel 2015

Les productions végétales bas-rhinoises sont caractérisées par une importante diversité notamment au travers de la viticulture et des cultures spéciales (houblon, tabac, fruits, légumes, betteraves, horticulture...). Le maintien de cette diversité est indispensable pour préserver la viabilité économique des petites et moyennes exploitations bas-rhinoises. Ces secteurs de diversification sont perturbés, voire pour certains en crise, depuis quelques années. La Chambre d'agriculture accompagne l'ensemble de ces filières au travers de :

- La structuration des filières,
- L'acquisition de références,
- Le conseil technique.

➤ **Grandes cultures**

La Chambre d'agriculture assure l'acquisition de références et conseille les agriculteurs dans les domaines suivants :

- Adaptation des itinéraires techniques aux enjeux économiques et environnementaux (en agriculture conventionnelle et en bio)
- Amélioration conjointe de la productivité et de la qualité des céréales et oléo-protéagineux
- Suivi du réseau de fermes de références (Ecophyto)
- Bulletin de Santé du Végétal : observations, animation ou co-animation du réseau grandes cultures
- Diffusion de bulletins techniques (Flash'cultures)
- Gestion de l'eau pour l'irrigation
- Diffusion de l'Avertissement Irrigation
- Organisation de rendez-vous de bout de parcelle
- Réunions technique des agriculteurs
- Visites de plateforme d'essai ou de démonstration
- Publications hebdomadaires (Est Agricole et viticole)
- Revues techniques annuelles : Préconisations maïs, préconisations céréales à paille et colza

➤ **Viticulture**

La Chambre d'agriculture, en collaboration avec les partenaires viticoles (*l'IFV, l'INRA, la FREDON, le CIVA*) intervient à différents niveaux auprès des viticulteurs :

- Conseils itinéraire technique viticole (plantation, fumure, protection phytosanitaire, travail du sol)
- Réunions techniques de bout de parcelle (Rais'Alsace)
- Publication de bulletins techniques « de vigne en cave »
- Analyses de vins et conseils individuels œnologiques
- Analyses œnologiques d'agrément des Vins d'Alsace
- Suivi viticole et œnologique de plusieurs caves coopératives du département
- Organisation de formations
- Stages de dégustation des vins d'Alsace (initiation, 2ème degré, 3ème degré), formation expert-dégustateur grand cru et générique
- Journée d'information technique viticole, viticulture biologique, certiphyto
- Bulletin de Santé du Végétal : observations, animation du réseau « vigne
- Drosophile Suzukii : contribution à la prospection et suivi des dégâts sur le millésime
- Intervention en syndicats viticoles
- Contrôles de maturité du raisin et prévision du rendement
- Recherche de références : observatoire des maladies du bois et flavescence dorée, bois noir, optimisation de la protection du vignoble et recours aux produits alternatifs
- Suivi des parcelles de comportement et suivi des parcelles mères de greffons

➤ **Fruits**

En collaboration avec VEREXAL (*Station régionale de recherche fruitière*) et les instituts (notamment INRA, C.T.I.F.L et instituts allemands), la Chambre d'agriculture assure :

- Suivi individuel et collectif des arboriculteurs
- Rédaction du bulletin de conseils Flash'cultures Arboriculture
- Animation du groupe d'arboriculteurs bio
- Organisation de formations des arboriculteurs et chefs de cultures
- Journées d'information collectives et d'appui technique groupé
 - Filière de diversification fruits à noyau et poires
 - Régulation de la production en mode de conduite biologique et conventionnel
- Bulletin de Santé du Végétal : observations, animation du réseau « arbo »
- Animation du groupe dégustation en lien avec les allemands et les lorrains
- Promotion de l'arboriculture : participation aux portes ouvertes VEREXAL, foire européenne...
- Contrôle interne GLOBALGAP, « Vergers éco-responsables » et Production Fruitière Intégrée (PFI)
- Contribution aux études économiques sur l'incidence de l'éclaircissage sur les revenus bruts hors charges de personnel des exploitations
- Études et expertises fruitières auprès des collectivités locales
- Recherche de variétés adaptées au contexte local dans le cadre PFI. Intégration d'un programme spécifique à la station d'expérimentation
- Assistance à la structuration de la filière pommes d'Alsace
- Aide au pilotage de la prospection régionale Sharka
- Drosophile Suzukii : Prospection et organisation d'une journée d'information
- Assistance aux producteurs pour la rédaction de dossiers administratifs 'calamités », ou « rénovation des vergers ».
- Participations aux réunions nationales des groupes de travail thématiques : « homologations phytosanitaires », « éclaircissage », « mur fruitier », etc.

➤ **Légumes**

En partenariat avec « Planète Légumes » (station régionale d'expérimentation légumière) :

- Suivis individuels et collectifs des producteurs de légumes
- Rédaction du bulletin de conseils Flash'cultures légumes
- Conseils conventionnels et bio
- Réalisation de journées d'informations thématiques et voyages d'étude
- Drosophile Suzukii : Prospection et organisation d'une journée d'information
- Veille sanitaire : animation du Bulletin de Santé du Végétal – participation aux observations
- Information : diffusion de bulletins et de notes techniques
- Définition, mise en œuvre et valorisation du programme expérimental (recherche variétale, itinéraires techniques, produits alternatifs aux phytosanitaires)
- Mise en place de la procédure de bonnes pratiques d'expérimentation
- Gestion de l'irrigation

➤ **Houblon**

En collaboration avec le Comptoir Agricole de Hochfelden :

- Participation au programme de recherche de l'AGPH :
- Interprétation des analyses de sol et reliquats azotés et conseils de fertilisation
- Qualité du houblon : contribution à la prévision de la maturité du houblon
- Bulletin de Santé du Végétal : participation aux observations et animation du réseau
- Acquisition de références et expérimentation sur la fertilisation du houblon

➤ **Tabac**

En collaboration avec la coopérative Alsatabac :

- Appui technique aux producteurs
- Campagne de reliquats azotés pour la maîtrise de la fertilisation
- Suivi de la maturité à travers des suivis de matière sèche des tabacs
- Bulletin de Santé du Végétal : co-animation du réseau – participation aux observations
Élargissement des observations à d'autres bioagresseurs

➤ **Raifort**

La Chambre d'agriculture apporte un appui technique et assure la coordination entre les producteurs regroupés au sein d'Alsaraifort et l'entreprise Raifalsa basée à Mietesheim.

- Actions techniques et encadrement des producteurs
 - Mise au point de références techniques (expérimentation)
 - Suivi technique des producteurs
 - Veille technologique
- Développement et commercialisation
 - Organisation de la production et de la commercialisation
 - Animation du réseau des acheteurs alsaciens, badois et bavaois
 - Suivi des règles de mise en marché (qualité, classement, conditionnement, contrôle)
 - Promotion du raifort

➤ **Moutarde**

- Organisation de la filière entre les planteurs, l'organisme stockeur et Raifalsa/Alélor
- Développement des surfaces et recherche de nouveaux planteurs
- Encadrement technique des planteurs
- Veille technologique dans les autres bassins de production
- Acquisition de références techniques (variété, désherbage)
- Diffusion de bulletins techniques « Flash'culture Moutarde »
- Visites de terrain et réunions techniques

➤ **Miscanthus**

La culture du miscanthus s'inscrit dans plusieurs actions dont les détails sont présentés dans les fiches correspondantes (Préservation des captages d'eau, Energie - biomasse, Erosion). Organisation de commandes groupées de plants et assistance technique à la plantation. Conseil en matière de protection de la culture en première année.

➤ **Production fourragère**

Poursuite de l'acquisition de références via la plateforme fourragère de Littenheim, mais également sur des essais de fertilisation des prairies permanentes en conventionnel et en bio. Publication régulière du bulletin technique « Flash Fourrage », production plaquette annuelle de références sur la conduite des fourrages, et une sensibilisation des éleveurs à une meilleure gestion de l'herbe.

Indicateurs :	Prévisions 2015 :
→ Nb d'essais ou démonstrations	50
→ Nb de conseils techniques individuels	4000
→ Nb de participants aux réunions techniques collectives	3200

Financements de l'action :							
Action : Accompagner les filières végétales							
Coût estimé : 969 600 €							
Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	CARA					
	141 600 €	828 000 €					
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	24	12					

Fiche action n°5	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Accompagner les filières animales	
Public concerné : Eleveurs	
Service à contacter pour cette action : Service élevage	

Programme prévisionnel 2015

La Chambre d'agriculture à travers son service élevage, recherche le meilleur compromis entre production, modernisation des élevages et aménagement du territoire. Les interventions de la CARA sont variables en fonctions des filières : depuis l'acquisition des références et la diffusion du conseil technique en élevage jusqu'à l'accompagnement de la structuration de nouvelles filières.

➤ **Production lait, viande bovine et viande ovine**

Toutes ces filières sont en croissance régulière, plus particulièrement le lait, avec la remarquable dynamique d'Alsace lait dans un contexte de sortie des quotas de production.

- Le conseil aux éleveurs migre de la technique pure à l'accompagnement global des projets, notamment pour améliorer la triple performance des entreprises (économique, environnementale, sociale), développer l'autonomie alimentaire et mieux valoriser l'herbe.
- Mise en place de nouveaux outils de conseil sur le gaspillage alimentaire (après Cetomir)
- Mise en place d'outils d'optimisation de la valorisation des bâtiments (Capacilait)
- Montage d'un dossier Interreg sur les Gaz à Effet de Serre en élevage, dans le prolongement d'Optimir.
- Démarrage de conseil collectif auprès des éleveurs laitiers (3 à 6 groupes d'éleveurs)

Pour la production de viande :

- Poursuite des groupes technico-économiques viande bovine, travail dans le domaine de la maîtrise des coûts sanitaires (prolongement Plan antibio 2017)
- Prolongement du travail sur la conservation en silos des pulpes de betteraves, en partenariat avec Cristal Union
- Accompagnement de la dynamique de commercialisation en circuit court pour la viande ovine, augmentation de 500 agneaux commercialisés en 2015 (suite à une première croissance de + 1000 en 2014)

➤ **Volailles et petits élevages**

La Chambre d'agriculture accompagne techniquement ces filières qui continuent également leur développement. Pour 2015 il est prévu d'accompagner :

- 8 nouveaux bâtiments en poulet standard
- 10 nouveaux bâtiments en label rouge (2 nouveaux éleveurs)
- 12 nouveaux bâtiments en bio (3 nouveaux éleveurs)
- Mise en route de 2 nouveaux bâtiments cunicoles (70 000 lapins / an)

➤ **Viande porcine**

2015 sera l'année de remise à plat de toutes les rations élaborées par les éleveurs pour développer la qualité du suivi alimentaire (fortement influencé par les marchands d'aliments) et donc d'améliorer la viabilité économique des élevages et de réduire la teneur azotée des effluents.

Il sera aussi entrepris un travail sur la réduction des saisies en abattoir : pour cela il faudra identifier et réduire les facteurs limitants, sanitaires et techniques, dans les élevages.

De manière transversale :

- Sensibilisation au développement de la gestion technico-économique
- Mise en œuvre du nouveau PCAE 2015-2020 et réalisation systématique d'une étude globale d'exploitation pour atteindre la triple performance des projets (éco-environnement-social)
- Travailler les pistes visant à augmenter l'autonomie alimentaire des élevages

Indicateurs : → Nb d'élèves en suivi continu → Nb de conseils individuels en élevage → Nb de participants aux réunions techniques collectives	Prévisions 2015 : 750 6 000 350
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Financements de l'action :									
Action : Accompagner les filières animales									
Coût estimé : 597 920 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	CARA							
	73 000 €	524 920 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	20	7,4							

Fiche action n°6	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Développer l'agriculture biologique	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2015

En Alsace, l'agriculture biologique a connu un fort développement au cours des dernières années passant de 2,5 à 5,5 % de la SAU entre 2001 et 2013. En 2014, l'Alsace a passé le cap des 600 exploitations en mode de production biologique. Les objectifs fixés dans le programme régional de développement de l'agriculture biologique en Alsace visant à atteindre 10% de la SAU et plus de 1000 fermes en bio d'ici 2020.

Après une période très favorable entre 2008 et 2011, la dynamique de conversion s'est maintenant stabilisée autour d'une trentaine de conversions par an. La demande est continue et progressive.

L'organisation régionale est structurée grâce à un partenariat fonctionnel entre la CARA et l'OPABA avec une répartition claire des missions. Pour l'OPABA, la structuration des filières amont/aval, l'animation du pôle conversion, la communication grand public. Pour la CARA, l'accompagnement technique des producteurs, l'acquisition de références technico-économiques. Une mission commune, la sensibilisation aux opportunités de l'agriculture biologique et l'élaboration du programme régional.

➤ Favoriser l'émergence de nouveaux projets ou projets de développement

- **Actions de sensibilisation à l'agriculture biologique**

Diverses manifestations techniques sont organisées afin de sensibiliser le public conventionnel aux techniques de l'agriculture biologique et de montrer la technicité et la viabilité des systèmes en bio.

- La CARA anime des ateliers lors des journées techniques du réseau de fermes de démonstration OPABA. En 2015, elle participe ainsi à la journée lait bio dans le Sundgau (techniques d'élevage, grandes cultures et approche économique). Elle participera également à la journée « Produire des agneaux en bio ».
- En grandes cultures, des rendez-vous « Bout de parcelles » et visites d'essais ainsi qu'une démonstration de désherbage mécanique sont prévus dans toute la région, notamment dans les secteurs à enjeu eau.
- En élevage bovin viande, il a été choisi de visiter un élevage en bio lors de la réunion hivernale 2015 du contrôle de performance, afin de mettre un focus sur ce mode de production.
- En viticulture et grandes cultures, un focus sur l'agriculture biologique est réalisé lors des formations Certiphyto, permettant de toucher un large public.

- **Guichet unique pour l'accompagnement des projets de conversion.**

Le pôle conversion, piloté par l'OPABA et la Chambre d'agriculture, permet de recenser les demandes d'accompagnement et d'y répondre de façon harmonisée. La première visite est réalisée avec le conseiller référent, en charge de la réflexion globale du projet, de l'information sur la réglementation, les aides et démarches pour passer en bio. Un guide de conversion est alors distribué. Selon les cas, un conseiller technique spécialisé peut-être présent dès la première visite ou venir dans un second temps pour approfondir les aspects techniques. Si l'agriculteur le souhaite, une étude de faisabilité technico-économique peut être réalisée afin de mesurer l'impact des changements du système.

➤ **Renforcer l'assistance technique aux producteurs**

• **Encadrement technique et Suivi individuel :**

Le passage à l'agriculture biologique nécessite un accompagnement technique renforcé

- En viticulture : les conseillers de l'antenne décentralisée d'Obernai continuent à diffuser des messages techniques bio en viticulture et œnologie lors des rendez-vous Rais'Alsace.
- En élevage : accompagnement du principal secteur de production de viande bovine et de lait (Alsace Bossue) avec la participation des conseillers du service Elevage.
- En fruits : la Chambre d'agriculture accompagne la mise en œuvre des programmes bio de la station de recherche fruitière (VEREXAL) et leurs diffusions
- En légumes : la station expérimentale « Planète Légumes » certifiée BPE continue à œuvrer pour le développement et l'accompagnement des producteurs bio dans les productions de pomme de terre, asperge, choux et alliacées, légumes sous serre, maraîchage de plein champ.
- En céréales : encadrement technique des producteurs bio et suivi pluriannuel des exploitants en phase de conversion à l'AB.
- Organisation de formations sur les techniques alternatives en santé animale.

➤ **Renforcer la recherche de références**

• **Expérimentations : Amélioration des techniques de production bio**

Le principal enjeu se situe au niveau de la protection sanitaire des cultures. Face aux nouvelles contraintes réglementaires françaises (notamment en ce qui concerne le faible nombre d'autorisations de mise en marché des produits alternatifs), la maîtrise sanitaire en bio devient de plus en plus délicate.

En productions céréalières, six expérimentations sont menées et servent de support pour les animations techniques. Ils doivent permettre de choisir des variétés (blé, soja) ou espèces (céréales d'hiver pour l'élevage) adaptées en bio, de définir un itinéraire technique (soja, petit épeautre) et de tester de nouvelles techniques comme le semis sous couvert.

En viticulture, les expérimentations concernent toujours les produits alternatifs mais devraient également s'orienter sur l'itinéraire technique de production.

En élevage, les perspectives concernent la capitalisation de références techniques sur les sujets comme la santé animale, les productions fourragères et les performances techniques des systèmes bio, en se basant notamment sur l'expérience en Alsace Bossue qui concentre un nombre important d'élevages bio.

Nous prévoyons également de développer des références économiques qui font fortement défaut en bio. Les systèmes bio sont très hétérogènes et peu représentés, ce qui rend complexe cette tâche. Nous commencerons donc par des références en lait bio (secteur Alsace Bossue et montagne), des marges par culture en production végétale.

• **Réseau d'échanges techniques**

- Journées techniques du FIBL (Suisse)
- Participation au groupe de coordination nationale de l'APCA sur le volet bio
- Participation au réseau APCA en grandes cultures et élevage bio.

➤ **Promotion / Communication / Vulgarisation**

L'objectif est de sensibiliser un maximum les agriculteurs conventionnels. Pour cela nous essayons notamment de développer les encarts avec des préconisations en bio dans les flashs des services techniques CARA. Nous maintenons une diffusion fréquente d'articles dans la presse agricole (Coin du bio EAV) et les revues professionnelles. Nous souhaitons également développer les documents et fiches sur les techniques en bio.

- Diffusion d'articles technique (presse agricole + S'Bioblattel +revues spécialisées)
- Diffusion de courriers techniques aux moments clefs en grandes cultures bio
- Intégration d'une partie bio dans les documents de préconisations cultures CARA
- Intégration d'encart bio dans les flashes (culture, fourrage) et bulletins (vigne en cave)
- Réalisation de fiches techniques bio en élevage (produire du lait bio, santé animale...)
- Réalisation de panneaux pour les manifestations techniques
- Participation au réseau d'épidémiologie-surveillance et réalisation du Bulletin de Santé du Végétal (BSV) pour intégrer un message bio dans 10 flashes « grande culture »
- Organisation d'un voyage pour visiter le salon professionnel Tech & Bio dans la Drôme (septembre)

<u>Indicateurs :</u>	<u>Prévisions 2015 :</u>
→ Nb de conversions à l'AB	30
→ Nb d'essais et de démonstrations	9

Financements de l'action :						
Action : Développement de l'agriculture biologique						
Coût estimé : 169.680 €						
Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	Cas Dar	CARA			
	59 500 €	32 818 €	77 362 €			
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP				
	9	2,1				

Fiche action n°7	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Développer l'approvisionnement local	
Public concerné : Agriculteurs et partenaires (collèges du Bas-Rhin)	
Service à contacter pour cette action : Service Gestion du Territoire	

Programme prévisionnel 2015

Le Conseil départemental du Bas-Rhin souhaite développer la consommation de produits locaux, pour cela il soutient les exploitants qui s'engagent dans cette démarche et encourage l'utilisation de produits locaux dans la restauration hors domicile, en particulier dans les restaurants des collèges. La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans leurs projets de création ou de développement d'activités de vente directe.

Elle s'engage aussi dans les différents projets de structuration de filières de commercialisation de produits agricoles de qualité.

Circuits courts

- Conseil aux porteurs de projets
 - Développement des circuits courts (magasins d'agriculteurs, vente directe, vente par paniers, marchés locaux, système de drive fermier...)
 - Promotion des signes de qualité dans le cadre du développement des circuits courts pour avoir l'offre la mieux adaptée à la demande
 - Intégration des exploitants entrant dans les démarches agri environnementales soutenues par le Conseil Départemental du Bas-Rhin dans les dispositifs circuits courts
 - Animation du dispositif de suivi et d'encadrement des projets de circuits courts (guichet unique)
 - Animation du comité professionnel « Agriculture de proximité »
 - Développement du concept de magasins d'agriculteurs dans les agglomérations et les bourgs centres
 - Développement d'un plan de formation des agriculteurs s'orientant vers les circuits courts (vente, organisation, réglementation)
 - Suivi des projets de maraichage sur le territoire de la CUS (Robertsau et « ilot de la Meinau »), essaimage des expériences sur d'autres territoires.
- Bienvenue à la ferme
 - Régionalisation de la structure en février 2015 et congrès régional
 - Développement du nombre d'adhérents au réseau
 - Animation de la structure
 - Conseil aux producteurs
 - Stand collectif au SIA en février 2015
 - Développement des opérations de promotion du réseau (SIA, Foires...)

Restauration hors domicile

- Développement du projet de filières pour alimenter les restaurants des collèges en produits locaux bio et/ou conventionnels :
 - Participation de la Chambre d'agriculture au groupe projet mis en place par la direction des collèges et de l'éducation dans le cadre de l'agenda 21 départemental
 - Participation de la Chambre d'agriculture aux réunions du réseau restauration dans les collèges
 - Appui de la Chambre d'agriculture dans la connaissance des producteurs du territoire ou des plates-formes départementales (mise en relation avec les acheteurs des collèges, soutien des producteurs pour la faisabilité économique, bilan avec les producteurs)
 - Développement, actualisation et diffusion du fichier des producteurs
 - Mise en place et mise en œuvre d'un outil de e-commerce permettant de rapprocher l'offre des producteurs et la demande des restaurants des collèges
 - Participation à la mise en place du projet éducatif et du plan d'actions de promotion-communication. Cible : collégiens et gestionnaires des 70 restaurants scolaires
 - Fourniture du pack de communication aux collèges demandeurs
 - Développement de l'approvisionnement local dans les filières organisées (grossistes)

- Développement de partenariats avec des Acteurs de la RHD (Api Restauration, Alsacienne de Restauration...) dans le but d'augmenter la part des produits locaux dans les volumes RHD et de pérenniser les liens entre producteurs et acteurs de la RHD.

Action sociale

Aider au rapprochement entre agriculteurs et associations œuvrant dans l'aide sociale pour valoriser les produits non commercialisés.

<u>Indicateurs :</u>	<u>Prévisions 2015 :</u>
→ Nb de projets « circuits courts »	50
→ Nb de réunions du réseau des collègues	10
→ Pourcentage de produits locaux utilisés dans les collègues	15
→ Nb d'emplois créés chez les producteurs locaux	10
→ Date de mise en service de l'outil d'e-commerce	Septembre 2015

Financements de l'action :							
Action : Développer l'approvisionnement local							
Coût estimé : 169 680 €							
Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	CARA	CUS	Cas Dar			
	20.000 €	96.914 €	30.000 €	22.766 €			
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	3	2,1					

2.AGRICULTURE ET TERRITOIRES

Fiche action n°8	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Préserver le foncier agricole	
Public concerné : Communes, Conseil Départemental	
Service à contacter pour cette action : Service Gestion du Territoire	

Programme prévisionnel 2015

Le territoire agricole bas-rhinois est caractérisé par une forte pression urbaine. Les activités économiques, habitat, infrastructures de transport, compensations environnementales des projets d'urbanisation consomment annuellement environ 350 hectares de terres agricoles.

Il est essentiel, sans remettre en cause le développement économique alsacien de promouvoir, d'économiser l'espace agricole et de mettre en œuvre des mesures compensatoires qui préservent les capacités de production agricoles.

La relation partenariale que la Chambre d'agriculture entretient avec les Communes, les Communautés de Communes et les Collectivités territoriales a ainsi pour principal objet d'aboutir à un développement équilibré de chaque composante de l'économie alsacienne.

L'économie du foncier doit être une démarche durable, citoyenne et conduire à un aménagement cohérent de l'espace rural alsacien, en phase avec les orientations Territoires 2030.

- Limiter la consommation du foncier
 - Préservation des espaces agricoles dans le cadre des SCOT, des PLU intercommunaux et des PLU
 - Participation aux observatoires sur la consommation du foncier (Préface, État-Région, CUS...)
 - Dans le cadre de la CDPENAF: utiliser la méthodologie de mesure de la sensibilité de l'économie agricole vis-à-vis des projets d'urbanisation
 - Limitation de l'impact foncier des projets d'urbanisation (activités éco habitat, infrastructures)

- Rendre les projets acceptables par la profession agricole
 - Négociation des compensations agricoles (indemnisations, aménagement foncier, ...)
 - Promotion d'une vision de l'aménagement foncier qui prend en compte les principes du développement durable
 - Participation aux procédures d'aménagement foncier, en particulier les opérations liées aux grands ouvrages
 - Participation et appui du Conseil Départemental pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales nécessaires à la réalisation des projets routiers (Bouxwiller, Dossenheim sur Zinsel, A4 Lorentzen, VLIO...)
 - Participation et appui au maîtres d'ouvrage pour gérer la cohabitation entre le monde agricole et les chantiers d'infrastructures portés par les collectivités et en particulier par le Conseil Départemental- PDA de Brumath, PDA de Dambach la Ville, Liaison A4 - Lorentzen, VLIO, Déviation de Dossenheim/Zinsel, TSPO, Déviation de Mertzwiller, autres aménagements routiers)
 - Conseil et fourniture d'informations pour le volet agricole des études liées aux infrastructures du Conseil Départemental et aux aménagements fonciers.

- Préserver les capacités de développement des exploitations agricoles
 - Préservation des capacités de construction en zone agricole
 - Conseiller et donner un avis pour une insertion des bâtiments agricoles dans le paysage sous l'égide de la charte de constructibilité
 - Renouveler les contacts entre la CARA et les équipes du SDAUH-Conseil Départemental du Bas-Rhin

- Instruire les demandes d'aides relatives aux échanges amiables ayant un intérêt agricole soumis à la commission départementale d'aménagement foncier

Indicateurs :	Prévisions 2015 :
→ Nb de projets d'infrastructures suivis	10
→ Nb de réunions de concertation PLU	50

Financements de l'action :							
Action : Préserver le foncier agricole							
Coût prévisionnel : 121.200 €							
Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	CARA					
	40.000 €	81.200 €					
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	3	1.5					

Fiche action n°9	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Développement local	
Public concerné : Agriculteurs et habitants du Bas-Rhin	
Service à contacter pour cette action : Services Gestion du Territoire et Environnement et Innovation	

Programme prévisionnel 2015

Agriculture périurbaine

L'animation du groupe périurbain Chambre d'agriculture de région Alsace - Conseil Départemental du Bas-Rhin s'articule autour des thématiques du développement des circuits courts et de l'agriculture de service, de l'amélioration des conditions de circulation agricole en milieu périurbain et de la cohabitation entre agriculteurs et rurbains. La convention de partenariat entre la CUS et la Chambre d'agriculture s'attache aussi à traiter des problématiques de l'agriculture périurbaine et ce, au travers de trois axes : la préservation des terres agricoles, le développement d'une agriculture innovante et durable, le renforcement du lien entre citoyens et agriculteurs.

Programme :

- Mise en œuvre du partenariat CUS-Chambre (hors circuit court traité par la fiche 8)
 - Préservation des espaces agricoles
 - Limitation de l'impact des projets urbains
 - Orientation et gestion du foncier, propriété de la CUS et de la ville de Strasbourg
 - Développement des zones agricoles constructibles en zone périurbaine
 - Amélioration des circulations agricoles dans les milieux périurbains
 - Développement des dispositifs de valorisation des déchets verts par les agriculteurs
 - Négociation d'un protocole d'indemnisation des emprises

- Mise en œuvre d'un programme de préservation de l'agriculture à la demande des communautés de communes ou des villes
 - Préservation des espaces agricoles
 - Développement des circuits courts
 - Amélioration des conditions de circulation des agriculteurs
 - Sensibilisation des agriculteurs à la préservation de l'environnement
 - Mise en place des plans de circulation agricole dans les documents d'urbanisme
 - Sensibilisation des habitants aux questions agricoles
 - Promotion des itinéraires cyclables et les conventions d'usage partagé
 - Élaboration d'un protocole des zones de surinondabilité lié à la mise en place de dispositifs de la lutte contre les coulées d'eaux boueuses.

- Édition et diffusion du guide de préconisation sur les circulations agricoles auprès des communes et des intercommunalités

- Animation du groupe agriculture périurbaine.

Montagne

- Actions technico-économiques :
 - Etude de projets d'équipement agro-touristiques, locaux de transformation, investissement en matériels spécifiques.
Animation du suivi de gestion des exploitations de montagne réalisé par le Centre de Fiscalité et de Gestion.
 - Recherche de références :
 - suivi du groupe « viande » destiné aux éleveurs de l'ADAR
 - accompagnement individuel des demandes d'utilisation du terme « montagne »
 - Démarches qualité :
 - suivi technique des ateliers de transformation en zone de montagne
 - suivi des plans qualité lait et mise en place des plans qualité viande
 - participation à la commission « ferme auberge » organisée par le relais Départemental du Tourisme
 - Déclinaison du programme Bienvenue à la Ferme pour le secteur montagne.
 - Mesures Agro-environnementales
 - Réflexion avec les collectivités partenaires sur la définition du nouveau Programme agro-environnemental et climatique « Montagne » sur la période 2015-2020
 - Organisation de réunions de concertation avec les agriculteurs pour analyser la pertinence des projets de dispositifs.
 - Elaboration des maquettes en lien avec la Région Alsace, autorité de gestion des fonds européens de cofinancement FEADER.
 - Poursuite de l'accompagnement des agriculteurs engagés dans la précédente programmation.
- Développement des vallées de la Bruche et de Villé :
 - Gestion et animation de l'Association des Producteurs Fermiers de Montagne (APFM), mise en œuvre du programme d'action défini en lien avec les Communautés de communes de Villé et de la Haute Bruche
 - Suivi des marchés de produits fermiers de la Montagne (Saâles, Terroir et Tradition de Villé et des marchés de Noël)
 - Mise en œuvre d'un partenariat avec les offices du tourisme
 - Participation aux travaux des Communautés de communes dans le cadre des « contrat de territoire », études paysagères, ouverture des paysages, diversification et l'agri-tourisme
 - Réflexion sur la mise en place de paniers fermiers, organisation de buffets de produits fermiers
 - Préparation des opérations « fermes ouvertes en montagne »
- Promotion des produits de la Montagne
 - Animation du réseau commercial des produits de la montagne (marchés paysan, vente à la ferme et point de vente collectif « Fermes et compagnie » à Villé)
 - Organisation ou co-organisation de manifestations : Fête de la montagne, Terroir en Marche, etc...
 - Mise à jour du site internet APFM
- Encadrement technique des producteurs de bovins lait, bovin viande, ovins et caprins
 - Mise en œuvre du programme technique de l'AMF (Association pour l'appui aux producteurs fermiers de Munster et autres produits laitiers de la montagne vosgienne) sur le secteur bas-rhinois.
- Autres actions
 - Contrat de projet : suivi du programme d'actions, information des agriculteurs, montage des dossiers
 - Gestion et animation syndicat départemental de la race vosgienne
 - AMF (Association pour l'appui aux producteurs fermiers de Munster et autres produits laitiers de la montagne vosgienne) : préparation et suivi du programme technique sur le Bas-Rhin

Développement des autres territoires ruraux

Les antennes décentralisées de la Chambre d'agriculture, les « ADAR », ont pour vocation de favoriser l'émergence de projets de développement agricole et rural dans toutes les petites régions agricoles (Kochersberg, Alsace du Nord, Vignoble, Pays de Hanau et Alsace Bossue, Plaine de l'Ill, Montagne).

Les ADAR font le lien entre le monde agricole et les élus locaux, les structures intercommunales et tout autre acteur des territoires (notamment les associations).

Cette action est primordiale dans tous les territoires bas-rhinois mais surtout dans les zones les plus fragiles où l'objectif est d'y diversifier l'agriculture par la recherche de nouvelles activités, de nouveaux services en phase avec les attentes locales, en lien avec les élus locaux.

- Animation de groupes et conseils d'administration des ADAR sur le développement rural
- Développement de relations partenariales avec les représentants locaux (élus locaux, agents de développement...)
- Mise en œuvre de projets agricoles de territoires (ex : promotion locale des produits, aires collectives de remplissage des pulvérisateurs...)
- Développement des partenariats avec les communes, intercommunalités et Pays, pour mettre à leur disposition notre expertise agricole (chartes et/ou contrats de territoires...), réaliser des diagnostics de territoires (enjeux agricoles, économiques et environnementaux). L'objectif est double : accompagner les projets des collectivités et faire des propositions à ces dernières afin qu'elles prennent la mesure des questions agricoles et les intègrent dans leurs projets ; à l'inverse mieux accompagner les agriculteurs dans la prise en compte dans leurs projets des enjeux d'aménagement du territoire.
- Assistance au montage de Projets Agro-Environnementaux (PAE), concertation avec les responsables agricoles du secteur concerné par l'animation

Indicateurs :

- Nb de communes partenaires
- Nb de projets
- Nb de nouvelles communes partenaires

Prévisions 2015 :

10
2 hors CUS
2

Financements de l'action :

Action : Développement local

Coût estimé : 331.280 €

Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	CARA	Com Com	CUS			
	60 000 €	226 180 €	29 100 €	16 000 €			
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	14	4.1					

3. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Fiche action n°10	
Organisme : Chambre d'agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Protéger la ressource en eau	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Pôle Territoires - Equipe Eau et agriculture	

Programme prévisionnel 2015

Le partenariat entre le Conseil Départemental et la Chambre d'agriculture privilégie de longue date les démarches de préservation de l'environnement basées sur la participation volontaire des agriculteurs, notamment dans les programmes de raisonnement de la fertilisation et d'usage de produits phytosanitaires.

Protection de la ressource en eau

Si globalement, la qualité de l'eau de la nappe d'Alsace tend à s'améliorer, il reste nécessaire de maintenir la vigilance pour que les modifications de pratiques adoptées perdurent et de renforcer les efforts là où la nappe est plus fragile et la qualité parfois encore dégradée. C'est l'objectif de la stratégie à double échelle adoptée.

Sur l'ensemble de la zone vulnérable, des actions collectives « Agri-Mieux » sont conduites. Elles sont labellisées périodiquement par un organisme indépendant de contrôle. Leurs plans d'action sont définis par un Comité de Pilotage spécifique, avec l'implication et le soutien de tous les partenaires (collectivités, gestionnaires de l'eau, profession agricole,...). En fonction des contextes locaux, ces opérations traitent aussi bien la problématique « nitrates » que les enjeux phytosanitaires. Dans tous les cas, il s'agit de prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses et les risques de transfert vers les eaux.

Sur certains secteurs, des objectifs ambitieux de reconquête de la qualité des eaux ont été fixés dans le cadre du SAGE et de la « Directive Cadre sur l'Eau ». Des plans d'actions sont mis en place pour répondre aux enjeux fixés. Le dispositif « protocole captage » initié par le Conseil Départemental et la Chambre d'agriculture, répond à cet objectif et fixe des programmes d'actions ciblés dans les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Le dispositif des MAET est un outil bien utilisé mais ne permet pas seul de répondre aux spécificités locales. De ce fait, les travaux engagés pour la protection de l'eau sont déclinés en trois axes :

- Les opérations Agri-Mieux qui occupent un secteur très vaste
- L'animation des captages prioritaires Grenelle et SDAGE
- Le suivi des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET) et la mise en place des Mesures Agri-Environnementales Climatiques (MAEC)

Dans le cadre de la Directive Nitrates, les éleveurs doivent disposer de capacités de stockage réglementaires ou justifier que leurs assolements et leurs pratiques leur permettent de respecter les périodes d'interdiction d'épandage. La Chambre d'agriculture propose aux éleveurs un Diagnostic de Gestion des effluents, associé à un suivi agronomique qui assurera la valorisation optimale des effluents. Cette même procédure sera appliquée aux porteurs de projets de construction de bâtiments d'élevage dans le cadre du PCAE 2014-2020.

Actions collectives « Agri-Mieux »

Chaque opération a un plan d'action axé sur les priorités locales. Ce plan associe et coordonne actions collectives et individuelles et comprend de l'acquisition de références et de la diffusion. Les opérations AGRI-MIEUX ayant les mêmes objectifs généraux, certaines actions sont conduites en commun et/ou déclinées dans chaque opération :

- Renforcement du partenariat avec la prescription : le partenariat avec Cristal Union se développe sur la base d'échanges techniques et d'expérimentations en commun ; les travaux pour la signature d'une charte de partenariat avec tous les prescripteurs, initiés en 2014, devraient aboutir d'ici la fin du 1^{er} semestre 2015.
- Développement d'outils d'aide à la décision pour les agriculteurs :
 - logiciel Mes parcelles (pour le calcul et l'enregistrement des pratiques culturales)
 - outil généraliste sur le site internet de la CARA pour le calcul de la dose d'azote minéral. Cet

outil vient compléter l'outil qui permet l'estimation de la dose de matières organiques et le réglage de l'épandeur.

- Animation de terrain : organisation de réunions techniques en salle ou au champ, rendez-vous bouts de parcelles, visites d'essais
- Conseils à la maîtrise des pollutions ponctuelles par la création d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs, individuelles ou collectives
- Conseils individuels basés sur des analyses (reliquats, matières organiques, Jubil, ...)
- Publications d'articles techniques dans la presse agricole
- Envoi de courriers techniques sur la gestion de l'azote, la couverture du sol, la bonne gestion des produits phytosanitaires...
- Mise en place d'expérimentations sur la fertilisation azotée du maïs (fournitures en azote des sols, dose), du blé (dose totale et fractionnement des apports), la réduction de l'emploi des phytosanitaires sur maïs (faux semis, réduction doses), blé (désherbage)
- Sensibilisation des agriculteurs à l'intérêt technico-économique de l'ajustement de la fertilisation azotée et de la valorisation des matières organiques.

D'autres actions sont spécifiques à chaque opération.

- **Opération « PIEMONT, eau et terroirs »** (45 communes, 20 000 ha de SAU, 1 150 agriculteurs et viticulteurs)
Les axes prioritaires de l'opération sont la maîtrise de l'azote et des risques de pollutions ponctuelles par les phytosanitaires
 - Expérimentation sur les sous-semis dans le maïs
 - Suivi des observatoires des reliquats azotés dans 4 aires d'alimentation de captage
- **Opération « FERTI ZORN »** (56 communes, 27 000 ha de SAU, 700 exploitants)
Les axes prioritaires de l'opération sont l'amélioration de la valorisation des déjections animales et la maîtrise des risques de pollutions ponctuelles par les phytosanitaires :
 - Réalisation de conseils individuels chez les éleveurs : analyse de déjections animales, calcul des quantités de matières organiques apportées et plan de fumure
 - Conseil pour l'installation d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs
 - Suivi des projets réalisés en collectif : appui à la mise en route et à la prise en main des nouveaux équipements
- **Opération « FERTI Kochersberg »** (75 communes, 27 000 ha de SAU, 900 agriculteurs, 500 viticulteurs)
Les axes prioritaires de l'opération sont la mise en œuvre du contrat territorial sur le bassin versant de la Souffel et la réduction des impacts directs des phytosanitaires :
 - Suivi des constructions d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs
 - Développement d'une prestation de conseil individuel aux éleveurs (élaboration des plans d'épandage et de fumure), en lien avec le Diagnostic de gestion des effluents.
- **Opération « FERTI Nord Alsace »** (46 communes, 18 000 ha de SAU, 450 agriculteurs)
Dans le domaine de l'azote, l'accent est mis sur la réalisation de conseils individualisés. Pour le phytosanitaire, la priorité est aux conseils à la réduction de l'emploi des phytosanitaires et à la maîtrise des risques de pollutions ponctuelles (construction d'aires de remplissage et lavage, individuelles ou collectives).

Actions renforcées dans les aires d'alimentation des captages prioritaires

La définition et la mise en œuvre de plans d'actions dans les captages prioritaires sont imposées par la Directive Cadre sur l'Eau. Une coordination départementale entre l'ensemble des acteurs concernés a été organisée dans le cadre du protocole départemental de protection des captages. Ce dispositif s'appuie sur les opérations Agri-Mieux en renforçant cette action dans les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Suite à un diagnostic complet de la situation de chaque captage, un état des lieux approfondi des pratiques agricoles est réalisé, suivi d'une proposition de plan d'actions. Celui-ci relaye les dispositifs d'interventions nationaux (MAE, PVE,...) et propose des pistes spécifiques complémentaires.

15 captages prioritaires sont concernés par la mise en place des plans d'actions définis dans le cadre du protocole captage :

- Pour les captages suivis depuis plusieurs années, il s'agit de poursuivre les actions engagées :
 - o Suivi des Comités de Pilotage locaux
 - o Dans les captages à problématique nitrates, conseil individuel chez les agriculteurs impliqués dans les observatoires de reliquats d'azote dans le sol, poursuite de l'observatoire et réunion de synthèse avec tous les exploitants ; réalisation prioritaire des diagnostics de gestion des effluents et des accompagnements agronomiques
 - o Bilans (calculs d'IFT) en année 3 chez les agriculteurs engagés en MAET
 - o Conseils phytosanitaires pour les personnes engagées mais aussi non engagées en MAET
 - o Développement d'une offre de service « Mes Parcelles » spécifique périmètres de captages, pour conseiller et assurer un meilleur suivi des agriculteurs dans leurs pratiques de fertilisation et de traitement phytosanitaire.
 - o Promotion des systèmes de cultures limitant le recours aux intrants : agriculture biologique, miscanthus, ... en s'appuyant sur les projets en cours (par exemple, Brumath).
 - o Pour les programmes d'action qui démarrent : organisation d'une journée de formation sur le captage (Kintzheim)
 - o Information des exploitants sur les nouvelles MAEC, réalisation des simulations chez les agriculteurs intéressés et constitution du dossier

- Sur 2 captages (Barr-Zellwiller et Krautergersheim) où les diagnostics étaient anciens, réactualisation du diagnostic pour élaborer de nouvelles propositions.

Du PAET au PAEC

Depuis 2007, des mesures agri-environnementales territorialisées ont été mises en place dans les captages prioritaires et ont pu être souscrites pour 5 ans jusqu'en 2012. La Chambre d'agriculture a proposé aux agriculteurs souscripteurs des suivis pour les aider à mettre en œuvre les modifications de pratiques souscrites. Ces suivis doivent continuer. En fin de contrat, il s'agit aussi d'accompagner les agriculteurs qui sortent du contrat pour éviter un retour aux pratiques initiales.

En 2015, des mesures agri-environnementales climatiques sont proposées dans les captages prioritaires pour le maintien ou la remise en herbe d'une part, pour la modification des systèmes de cultures (diversification des assolements et des rotations pour atteindre 5 cultures) et la réduction de l'emploi des phytosanitaires, herbicides et autres, d'autre part. Ces mesures, relativement complexes, seront présentées aux agriculteurs ; leur adoption nécessite des simulations fines qui seront réalisées.

Gestion de la ressource en eau

Les enjeux de l'irrigation consistent à accompagner les agriculteurs dans la mise en place des bonnes pratiques d'irrigation, en adoptant des technologies efficaces et économes en eau :

- Rédaction du flash irrigation pour la campagne blé et maïs
- Mise en place de projets pour des installations d'irrigation collectives
- Mise en place de projets d'irrigation à partir d'une retenue
- Electrification des groupes de pompage pour l'irrigation
- Réalisation d'une étude d'incidence pour le forage de nouveaux puits
- Suivi des demandes d'autorisation des pompages en rivière
- Expérimentation sur la gestion des tours d'eau
- Etude sur le choix de la buse en fonction du diamètre de l'enrouleur.

Animation foncière « eau et territoire » :

Favoriser, par le moyen d'une animation foncière, le développement de cultures favorable à la qualité de l'eau (herbe, miscanthus, agri Bio) dans les secteurs à fort enjeu eau (captages, cours d'eau dégradés). Cette action a pour objectif de favoriser les échanges amiables entre agriculteurs. Le test de sa mise en œuvre concrète démarre sur les secteurs d'Épfig et de Kintzheim.

Indicateurs : → Tableaux de bord Agri-Mieux → Rapports d'activité Agri-Mieux → Rapport de diagnostic captage et plan d'actions	Prévisions 2015: 4 4 1
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

Financements de l'action :							
Action : Protéger la ressource en eau							
Coût estimé : 969.600 €							
Financiers et montants demandés	Conseil Départemental	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	CARA	Cas Dar			
	184.000 €	424.300 €	275.700 €	85.600 €			
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	23	12					

Fiche action n°11	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement – Innovation	

Programme prévisionnel 2015

Les agriculteurs intègrent de plus en plus dans leur projet de développement ou de recherche de nouvelles activités des notions d'économies d'énergie, de durabilité ou encore d'énergies renouvelables.

Cette fiche action se déclinera donc selon 2 axes : « animation collective » et « accompagnement de projets ».

Animation collective

Objectif : rester l'acteur incontournable en agriculture dans le développement des énergies renouvelables et dans la réduction des consommations en énergie directe et indirecte ainsi que des émissions de gaz à effet de serre.

Les principales actions et thématiques engagées pour l'agriculture seront :

- Limiter les consommations directe (fioul) par le renouvellement de **l'opération contrôle tracteur et engins de levage** via un contrôle au banc moteur
Un objectif de 40 contrôles tracteurs et engins de levage est fixé.
- Poursuivre l'incitation à la simplification du travail du sol via le semis direct ou des techniques culturales simplifiées. Action à double objectif : réduire les consommations directes de carburant et lutter contre l'érosion des sols
- Valoriser le concept de chaufferie à base de miscanthus (production, stockage, livraison) en s'appuyant sur l'exemple de Brumath pour susciter de l'intérêt. Objectif : 3 visites annuelles
- Consolider les performances des installations photovoltaïques existantes et animer l'observatoire photovoltaïque au travers du suivi mensuel des données de production pour produire un référentiel technico-économique. Objectif : 100 données mensuelles enregistrées par l'observatoire et restituées sous forme d'étude comparative
- Visites de réalisations exemplaires et accompagnement de groupes (agriculteurs – élus – étudiants ...).

Accompagnement de projets

Objectif : Initier des projets individuels ou collectifs avec pour objectif des économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables. Ces projets nécessitent un accompagnement renforcé dans des domaines d'activités extérieurs à la production agricole.

- Poursuivre la **réalisation de diagnostics énergétiques** dans le cadre du PPE (Plan de Performance Energétique) et inciter aux économies d'énergie à la ferme. Objectif : 20 diagnostics avec pour cible prioritaire la production laitière pour réaliser des économies en salle de traite et les nouveaux bâtiments d'élevage (isolation – échangeur d'air...)
- **Accompagnement de projets de méthanisation individuelle ou collective** aussi bien en cogénération qu'en injection. Ces projets de territoire nécessitent une présence accrue afin d'identifier les acteurs potentiels et les gisements disponibles, puis structurer l'organisation des activités, la recherche de financements et l'accompagnement technique. Objectif : 12 projets accompagnés
- **Mobiliser et valoriser les biomasses sèches**. Réduire la dépendance énergétique du territoire par la production de chaleur à partir des rafles de maïs, des sarments de vigne et des bois de taille. Inciter les agriculteurs à porter des projets individuels ou collectifs en partenariat avec les collectivités afin de renforcer leur autonomie en production de chaleur. Objectif : 4 projets identifiés à accompagner.

Indicateurs :	Prévisions 2015 :
→ Nombre de manifestations organisées	10 réunions et visites organisées
→ Nombre de projets suivis	12 projets de méthanisation
	1 projet de chaufferie collective miscanthus
→ Nombre de diagnostics énergétiques	20
→ Nombre d'hectares de miscanthus/TTCR	10 ha
→ Nombre d'installations suivies par l'observatoire photovoltaïque	100

Financements de l'action (à titre indicatif)									
Action : Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture									
Coût estimé : 121 200 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	CARA	Cas Dar						
	68 000 €	22 743 €	30 457€						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	5	1.5							

Fiche action n°12	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Protéger les milieux et les espèces	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2015

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), adopté par le Conseil Départemental en 2010, constitue un cadre d'intervention pour la politique départementale de préservation des espaces naturels. Si l'efficacité des mesures prises dépend de la volonté départementale, leur pérennité est fortement liée à leur appropriation et au soutien dont elles font l'objet auprès des acteurs locaux.

Une agriculture participant à la mise en place de la trame verte et bleue

Dans le contexte de mise en place à moyenne échéance de la trame verte et bleue, du déploiement du SRCE, la Chambre d'agriculture initiera et accompagnera des projets cohérents. Dans le Département du Bas Rhin, le Schéma Département des Espaces Naturels en constitue une politique qui peut y contribuer.

Actions prévues :

- Bilan des projets d'agroforesterie suivis par la CARA
- Réflexion sur l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et les projets d'infrastructures

Mesures agro-environnementales favorables à la biodiversité

La Chambre d'agriculture incite à la souscription de mesures agro-environnementales (MAE) visant à la protection de la biodiversité ou de la faune et de la flore. En 2015, la Chambre d'agriculture accompagnera les projets engagés et conseillera les agriculteurs pour garantir leur continuité.

Actions prévues :

- Participation à l'observatoire des Rieds qui accompagne les PAEC du Département et à la réflexion globale de valorisation des actions menées dans ce cadre: type d'outils à mettre en place auprès des agriculteurs, communication
- Participation à la recherche de solutions d'urgence pour la préservation de certaines espèces gravement menacées (préservation de nids de courlis, ...). Une réflexion sera initiée sur des MAEC permettant de répondre aux situations d'urgence (exemple : rôle des genêts en 2013).

Communication/sensibilisation autour des relations entre agriculture et biodiversité

La biodiversité ordinaire est présente dans la plupart des parcelles agricoles. La Chambre d'agriculture souhaite sensibiliser les agriculteurs aux relations entre les pratiques agricoles et cette biodiversité. Les actions menées chercheront à souligner les actions concrètes simples à mettre en œuvre qui permettent aux agriculteurs de favoriser les pratiques favorables.

Actions prévues :

- Animation d'un réseau d'agriculteurs observateurs de la biodiversité ordinaire dans les parcelles agricoles à travers le dispositif initié par l'Observatoire Agricole de la Biodiversité coordonné par le Muséum d'Histoire Naturelle. Mise au point méthodologique et test de diagnostics de biodiversité sur des exploitations agricoles volontaires en vue d'apporter un conseil adapté.
- Organisation d'une formation sur les services rendus à l'agriculture par la biodiversité
- Mise œuvre de la convention régionale Agrifaune, rassemblant l'ONCFS, les fédérations de chasseurs, la Chambre d'agriculture et le syndicalisme agricole. Essais de semis de maïs dans des couverts végétaux avec suivi de l'intérêt faunistique des couverts. Organisation d'une

démonstration de barre d'effarouchement ou dispositif de détection de la petite faune et communication sur l'intérêt pour la faune des champs et des prés.

- Communication sur les mélanges pour intercultures labellisés « agrifaune » et les résultats produits par la convention.

Appui au Conseil Départemental dans le cadre de sa politique « Espaces Naturels Sensibles »

La mise en place de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles est réservée aux milieux naturels les plus remarquables du Bas-Rhin.

La Chambre d'agriculture de par sa connaissance du monde agricole peut apporter au Conseil Départemental des informations utiles pour optimiser les projets d'ENS.

Actions prévues :

- Accompagnement des actions du Conseil départemental dans les ENS existants et dans la réflexion concernant les projets d'Arrêtés de Protection de Biotope (Haguenau, Alsace-Bossue...)
- Appui et fourniture d'informations pour le volet agricole des études liées à la mise en place de zones de préemption par le Conseil Départemental au titre des espaces naturels sensibles
- Appui et fourniture d'informations concernant l'exploitant dans le cadre de préemptions foncières dans le périmètre des espaces naturels sensibles

<u>Indicateurs :</u>	<u>Prévisions 2015 :</u>
- Nb de parcelles suivies dans le cadre de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité	15
- Nb de diagnostics individuels	5
- Nb d'articles publiés dans l'EAV sur les relations agriculture/biodiversité	3
- Nb de participations à la recherche active de solutions d'urgence pour la préservation des espèces	2
- Nb de bilans (agrifaune, observatoire biodiversité,...) transmis au CD67	2

Financements de l'action (à titre indicatif)								
Action : Protéger les milieux et les espèces								
Coût estimé : 177 760 €								
Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	CARA						
	36 000 €	141.760 €						
Moyens Nécessaires	Nombre de personnes	ETP						
	7	2,2						

Fiche action n°13	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Préserver les sols	
Action 14 A : Lutte contre l'érosion	
Public concerné : Agriculteurs et Collectivités	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2015

Accompagnement des communes dans les bassins versants sensibles

Objectifs : Répondre aux sollicitations des communes pour trouver des solutions collectives à la réduction du risque de coulées d'eaux boueuses.

- **Rencontre des élus, présentation de la démarche, définition des enjeux.**
- Diagnostic terrain, établissement des cartes et d'un rapport – Rencontre des acteurs – réunion publique et proposition de mesures :
 - assolement concerté pluri annuel
 - techniques de non-labour
 - bandes enherbées
 - fascines, haies, miscanthus
- Participation aux réunions des bureaux d'études concernant les études hydrauliques.
- Elaboration d'un protocole cadre à destination des collectivités concernant la mise en place de dispositifs de lutte contre les coulées de boues et des dispositifs de sur-inondation (digues, rehaussement de chemins ...) en partenariat avec le service rivière du Conseil Départemental.
- Rédaction d'un projet LIFE érosion sur le bassin versant de la Zorn afin de proposer une approche cohérente et globale à l'échelle de ce territoire. Il sera rédigé en lien avec les programmes PAPI (plan d'action et de prévention contre les inondations) déjà en place ou en cours de rédaction sur cette zone.

Parcelle vitrine d'aménagement d'hydraulique douce à Schwindratzheim

Objectifs : Mesurer l'efficacité de plusieurs dispositifs anti érosion pouvant se substituer aux fascines mortes. Organiser des visites à destination des élus et agriculteurs.

- Mesure des efficacités – mise en place de dispositifs de rétention des sédiments (en collaboration avec l'ARAA) – analyse de l'entretien et du développement des plantations – articulation avec les travaux de GERIHCO.
- Réalisation de panneaux d'information, d'une plaquette de présentation. Visite du site.

Erosion et agronomie, animation technique

Objectifs : développer les techniques de non labour pour protéger les sols de l'érosion.

- Poursuite de l'animation des groupes d'agriculteurs engagés dans le non labour.
- Rendez-vous de bout de parcelles, visites d'exploitations, organisation de réunions techniques.
- Organisation de 2 journées de démonstration de matériels de travail du sol simplifié à l'automne 2015.
- Animation du projet CASDAR SOLEVIDENCE (2 CUMA engagées dans l'amélioration des techniques de préservation du sol).
- Suivi rapproché de 3 exploitations engagées dans la conversion à l'agriculture de conservation des sols.

Expérimentation – Suivi de parcelles

Objectifs : proposer de nouveaux itinéraires de travail du sol et de conduite de cultures pour protéger les sols de l'érosion.

- Essai longue durée de travail du sol – Hochfelden.
- Suivi de l'évolution des pailles dans des parcelles menées en TCSL ou SD et analyse de la

- stabilité structurale des sols – ARAA.
- Analyse des apports répétés de lisier sur la stabilité structurale des sols – ARAA.
- Plateforme CIPAN et travail du sol.
- Suivi de parcelles en non labour et de parcelles menées en technique Strip Till.

Communication – information – études

Objectifs : Analyser, informer et communiquer sur les techniques agronomiques favorables à la lutte contre l'érosion et les coulées d'eau boueuse.

- Rédaction d'articles de presse dans l'EAV/PHR.
- Réalisation d'une fiche technique : rapport coût / efficacité des dispositifs anti érosion.
- Réalisation de 3 fiches bilan 2011-2014 concernant :
 - Les actions envers les communes.
 - La communication, l'animation, les réunions...
 - La mission CEB-érosion et l'impact sur la qualité de l'eau.
- Diffusion des fiches bilan concernant les travaux menés dans le cadre de GERIHCO.
- Analyse de l'outil « système de culture et sensibilité à l'érosion » mise au point par l'ARAA.
- Evaluation de l'évolution des teneurs en matières organiques selon la rotation et le travail du sol – Outil SIMEOS (agro-transfert).

Indicateurs :	Prévisions 2015 :
→ Nb de communes en suivi prioritaire	40
→ Diagnostics agricoles de bassins versant	10
→ Nb plans d'assolement concerté – mises en place fascines – bandes enherbées	25
→ Essais et parcelles de références	4
→ Nb de réunions techniques	5

Financements de l'action :						
Action : Lutte contre l'érosion						
Coût estimé : 242.400 €						
Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	CARA	AERM	Cas Dar		
	45.000 €	98.130 €	81.000 €	18.270 €		
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP				
	8	3				

Fiche action n°14	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Préserver les sols	
Action 14 B : Diagnostic agronomique	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2015

Les agents de la Chambre d'agriculture entretiennent une bonne connaissance du terrain et des systèmes de production, avec diverses compétences techniques et économiques. Ceci leur permet de porter une expertise sur la qualité des sols et leur état afin de préserver ce capital dans la durée. Le cycle du carbone organique est très lent mais peut être corrigé à moyen-long terme par des amendements, ceci nécessite d'effectuer des choix pertinents pour l'agriculteur qui doit gérer son outil de travail pour une agriculture durable.
Priorité aux GIEE : CUMA de la Zorn et CUMA de l'Outre Forêt

Agronomie - relations sol-plante

- Appui aux conseillers des territoires pour mieux comprendre les facteurs de fertilité intrinsèque des parcelles, au-delà du choix des engrais minéraux de l'année
- Relations avec les services expérimentation des laboratoires d'analyses de terre, car de nouvelles méthodes sont en voie de développement (MO Labile, ISMO, FGMO, stabilité structurale...)
- Veille technique sur les nouveautés en termes de plantes économes en intrants.

Connaissance des sols et de leur fonctionnement

Proposer aux agriculteurs un diagnostic agronomique afin d'améliorer les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques du sol et de comprendre le problème de « fatigue des sols ». Recueil d'informations de terrain : topographie, type de sol, géologie de base, écoulement de l'eau, flore spontanée, analyse d'une mini-fosse pédologique à la bêche, prélèvement du sol et du sous-sol, afin de définir le système global de la station étudiée. Cette méthode part d'un mini-profil à la bêche et analyse de terre pour typer le sol et le sous-sol, sur une parcelle.

Elle permet de comprendre l'évolution du sol :

- L'historique des pratiques culturales
- Les observations de l'agriculteur sur le fonctionnement de ses sols
- La définition de l'origine des minéraux (roche-mère et type d'altération)
- La caractérisation de l'état du complexe organo-minéral (liens, nature des particules fines actives, éléments stabilisants, nature des humus), des équilibres organiques (accumulation - minéralisation - humification), de la disponibilité en nourriture (réservoir, activité microbienne), de l'état physique et de l'atmosphère du sol (structure, texture, sensibilité au tassement).

Anticiper le changement climatique et stocker utilement du carbone (humus)

- Veille technique, étude prospective sur le devenir des matières organiques dans les sols à moyen terme (MO générant de l'activité microbienne, MO génératrices d'humus)
- Participation aux descriptions de sols sur les expérimentations du programme Système d'Entretien de la FERTilité des sols du pôle Maraîchage bio au Lycée du Pflixbourg à Wintzenheim (SEFERSOL)
- Participation à l'appel à projet MICROBIOTERRE avec ARVALIS
- Participation aux travaux de l'AFA (Association Française d'Agronomie) liés à la fertilité des sols et au rôle des matières organiques dans les sols.

Indicateurs : → Nb de diagnostics agronomiques	Prévisions 2015 : 15
----------------------------------------------------------	--------------------------------

Financements de l'action :							
Action : Diagnostic agronomique							
Coût estimé : 40.400 €							
Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	CARA					
	30.000 €	10.400 €					
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	1	0,50					

Fiche action n°15	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Préserver les sols	
Action 14 C : Suivi agronomique des épandages de déchets organiques	
Public concerné : Agriculteurs – collectivités et industriels producteurs de boues	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2015

En cohérence avec le plan départemental de gestion des déchets, le Conseil Départemental et la Chambre d'agriculture se sont engagés dans le sens d'un développement durable de la valorisation biologique des résidus organiques en agriculture, basé sur une exigence forte de qualité globale des filières. Les thématiques de travail de la Mission Déchets et Matières Organiques sont les suivantes:

- Faire progresser la valorisation locale des boues
- Concilier la valorisation de la MO avec la protection des sols et les ressources en eaux
- Contribuer à la mise en place de filières pour les déchets produits par l'agriculture
- Développer une vision globale des matières organiques du département

Les actions prioritaires

- Expertise technique des dossiers au titre de l'Organisme Indépendant
Des avis techniques seront apportés aux études déposées au fur et à mesure (EP, PPE, Bilan, mise à jour des registres, ...) sur les filières agricoles et non agricoles
- Audit des plateformes de compostage de boues pour l'évaluation du bonus boues de l'AERM :
Réalisation d'un audit par plateforme référencée en 2015
- Gestion concertée de l'espace agricole
- Conseil et accompagnement des producteurs et utilisateurs dans une démarche d'amélioration
Poursuite de la démarche : Suivi des producteurs - Information des agriculteurs
- Traçabilité, centralisation et valorisation des informations
Centralisation des données dans le logiciel B@Mboue et développement d'un outil d'échange au format SANDRE; réalisation des bilans annuels des filières (boues urbaines et sous-produits industriels)

Suivi de la qualité des sols (points de suivi, MO, phosphore) et de leur aptitude à l'épandage
Valorisation des données de 40 points suivis depuis 2005 et qui ont fait l'objet de 3 analyses.
Réflexion sur une éventuelle suite à donner.

Finalisation de l'outil interne d'aide à l'évaluation de l'aptitude des sols à l'épandage ; valorisation des études pédologiques disponibles.

- Mise en œuvre du schéma « boues » : Diagnostic des filières de traitement externalisées.
- Conception d'une action de communication pour développer le recyclage local de matières organiques et de boues d'épuration.

Les actions complémentaires

- Echanges d'expériences interdépartementales ou inter-région
Collaboration avec les organismes indépendants du bassin Rhin-Meuse (journées d'échanges,...)
Réunions d'échanges entre producteurs alsaciens (séchage solaire, lits plantés, compostage,...).
- Observatoire des sous-produits organiques et recensement des déchets de l'agriculture
Gestion de la BDD effluents d'élevage, sensibilisation à l'analyse des effluents – Valorisation de l'annuaire des matières organiques (PPGDND, information des conseillers agricoles)
Participation à l'organisation des collectes de plastiques agricoles et déchets inorganiques (date de collectes, diffusion des supports de communication)
- Acquisition de références sur des installations particulières (compostage, méthanisation,...)

Indicateurs : → Nb d'avis concertés avec le CD 67 → Nb de contacts agriculteurs → Livrables	Prévisions 2015 : 120 50 Bilan annuel, fiches et supports de communication
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

Financements de l'action :								
Action : Suivi agronomique des épandages de déchets organiques								
Coût global : 149.480 €								
Financiers et montants demandés	Conseil Départemental	CARA						
	106.000 €	43.480 €						
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP						
	3	1,7						

Fiche action n°16	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Préserver la qualité de l'air	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Environnement - Innovation	

Programme prévisionnel 2015
<p>L'agriculture représente 16% des émissions d'oxyde d'azote et 31% des émissions de particules PM10 en Alsace. L'ammoniac émis par les activités agricoles peut se combiner avec des oxydes d'azote d'origine routière pour former du nitrate d'ammonium qui peut contribuer fortement aux concentrations de particules. La présence de produits phytosanitaires dans l'air</p> <p>La Chambre d'agriculture, en partenariat avec l'ASPA, intégrera la problématique qualité de l'air dans ses préconisations et veillera à ce qu'elles soient compatibles avec les actions mises en œuvre pour préserver la qualité de l'eau. Ces préconisations sont ciblées sur les pratiques les plus à risques en matière d'émissions d'ammoniac dans un premier temps.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter les risques de volatilisation lors des épandages d'effluents organiques et d'engrais en préconisant des outils adaptés (enfouisseurs) ou un enfouissement rapide. • Limiter les émissions de produits phytosanitaires dans l'atmosphère constatées lors des campagnes de mesure en 2013 et 2014. <p>D'utiliser une forme d'engrais azoté de type « Ammonitrate » en remplacement de la forme « Urée » beaucoup plus sensible à la volatilisation. Une expérimentation menée dans le cadre du projet INTERREG « INDEE » a permis d'évaluer et de quantifier ce risque. Des dispositifs innovants seront proposés en test dans plusieurs fermes en partenariat avec les coopératives agricoles.</p> <p>La Chambre d'agriculture participe également au comité technique de l'action « suivi des produits phytosanitaires dans l'air » qui se poursuit en 2015 avec des points de mesure en Alsace.</p> <p>Des actions seront organisées sous forme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des conseillers de la CARA et des partenaires aux enjeux de la qualité de l'air. • Réalisation d'un colloque « agriculture et qualité de l'air en Alsace » regroupant l'ensemble des partenaires. Cette journée concerne les risques de pollutions liées aux particules ainsi que la problématique des produits phytosanitaires • Réalisation d'une étude sur les émissions des produits phytosanitaires dans l'atmosphère. • Présentation des enjeux qualités de l'air lors de visites et d'animations. • Expérimentation de l'utilisation des pulvérisateurs viticoles avec panneaux récupérateurs dans la configuration du vignoble alsacien. • Etablissement d'un guide de pratique en matière phytosanitaires. • Evaluation des conséquences de l'application de l'arrêté de gestion des pics de pollution

Indicateurs :	Prévisions 2015 :
→ Nb de fiches conseils spécifiques diffusées	1
→ Nb de démonstrations	1
→ Nb de comités techniques « phytosanitaire »	2

Financements de l'action :							
Action : Préserver la qualité de l'air							
Coût global : 8.080 €							
Financiers et montants demandés	Conseil Départemental	CARA					
	5 000 €	3.080 €					
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP					
	1	0,1					

4. COMMUNICATION ET PROMOTION

Fiche action n°17	
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice : 2015
Enjeu : Promotion de l'agriculture et des produits du terroir	
Public concerné : Grand public, décideurs et agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service Promotion - Communication	

Programme prévisionnel 2015

L'enjeu pour la Chambre d'agriculture de région Alsace est de promouvoir l'agriculture, ses produits, hommes et territoires à l'ensemble des composantes de la société (en priorité les consommateurs, mais aussi les acteurs publics en charge du soutien de cette branche économique majeure en alsace. Pour cela, le service Promotion Communication met en œuvre un programme d'actions tournées vers ces cibles en partenariat avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles.

➤ **Le Salon international de l'agriculture à Paris :**

Ce salon, vitrine de l'agriculture française, est l'occasion de présenter la richesse et la diversité des productions agricoles et agro-alimentaires alsaciens. L'espace coordonné par la Chambre d'agriculture assure la promotion du terroir alsacien, mais également de ces attraits culturels et touristiques. Cette manifestation est organisée en partenariat avec les collectivités territoriales et les instances en charge du tourisme.

Après la modernisation des visuels de l'espace Alsace en 2014, les stands des exposants seront revisités en 2015 pour offrir une meilleure visibilité et garantie technique. De plus un stand Bienvenue à la Ferme, 100 % produits fermiers, sera présent sur l'espace cette année.

➤ **La Foire aux Vins de Colmar :**

Pour la seconde année consécutive, le service Promotion-Communication, l'AVA et le CIVA animeront un espace de 200m² sur le terre-plein Machinisme et Agriculture pour promouvoir l'ensemble des filières végétales alsaciennes, ainsi que certaines filières animales, en tête desquelles le lait.

➤ **La Foire européenne de Strasbourg :**

Après plusieurs années d'attente le parc des expositions de Strasbourg devrait connaître un réaménagement en 2015, avec le déplacement de l'espace agricole sur la place Adrien Zeller. L'occasion pour l'espace agricole de proposer une nouvelle dynamique de représentation auprès des citoyens des filières.

➤ **Journée de la rentrée économique Alsacienne :**

Organisée en lien avec la Chambre des métiers et la Chambre de commerce et d'industrie, cette manifestation vise à développer les relations inter-consulaires et les échanges entre les familles professionnelles (agriculteurs, artisans, commerçants et industriels) sur des problématiques communes. Cet événement se clôture par un buffet valorisant les produits fermiers et les produits alsaciens primés lors du Concours Général Agricole. En 2015, la journée se déroulera le mercredi 9 septembre.

➤ **Participation à des manifestations :**

- action « Mangeons local » dans les collèges du Bas-Rhin
- manifestations d'élevage (Finale de Labour, festival de l'élevage, fête du mouton, concours de Lorentzen...)
- Tour des fermes
- Fermes ouvertes du réseau Interbev Alsace
- Congrès national de la Fédération Nationale Ovine
- Innov'Action / Agriculture de demain

➤ **Publications :**

- Rapport annuel d'activité de la Chambre d'agriculture
- Publications techniques hebdomadaires dans l'Est agricole et viticole
- Publication de brochures technico-économiques (Terres d'Alsace, Préconisations cultures...)

Indicateurs :	Prévisions 2015 :
→ Nb de manifestations organisées	10
→ Nb de filières agricoles partenaires	35

Financements de l'action :									
Action : Promotion de l'agriculture et des produits du terroir									
Coût estimé : 121 200 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	CARA							
	23 600 €	97 600 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							

➤ **TABLEAU RECAPITULATIF**

CONTRAT D'OBJECTIFS PREVISIONNEL 2015

			prévisionnel 2015
	N°	1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CG 67 : / Dominique STEINMETZ	
	1	Installer des Jeunes Agriculteurs Yves JAUSS	98,7
	2	Développer la compétitivité des exploitations Gilles NEUSCH	85
	3	Mettre en œuvre un observatoire économique Yves JAUSS	7,6
	4	Accompagner les filières végétales Alain WEISSENBERGER	141,6
	5	Accompagner les filières animales Philippe CAUSSANEL	73
	6	Développer l'agriculture biologique Régis HUSS	59,5
	7	Développer l'approvisionnement local Dominique METREAU	20
		TOTAL I	485.4
		2. AGRICULTURE ET TERRITOIRES CG 67 : / Dominique STEINMETZ	
	8	Préserver le foncier agricole Dominique METREAU	40
	9	Développement local Dominique METREAU	60
		TOTAL II	100
		3. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	
	10	Protéger la ressource en eau Emmanuel MOLARD (Régis HUSS) / Charles BALTZER	184
	11	Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture Régis HUSS / Dominique STEINMETZ	68
	12	Protéger les milieux et les espèces Régis HUSS / Denis SCHWAB	36
		Préserver les sols	
	13	* lutte contre l'érosion Régis HUSS / Hervé PAUTRAT	45
	14	* diagnostic agronomique Régis HUSS / Dominique STEINMETZ	30
	15	* suivi agronomique des épandages de déchets organiques Régis HUSS / Charles BALTZER	106
	16	Préserver la qualité de l'air Régis HUSS / Dominique STEINMETZ	5
		TOTAL III	474
		4. COMMUNICATION ET PROMOTION	
	17	Promotion des produits, des hommes et des territoires Gilles NEUSCH / Dominique STEINMETZ	23,6
		TOTAL IV	23,6
		TOTAL V	
		TOTAL CONTRAT D'OBJECTIFS	1083